

JOURNAL DE GENÈVE

Quotidien fondé en 1826

20 fr. f.

Italie 45 lire * Belgique 3,50 fr. b * Espagne 3 ptas * Portugal 2 esc * Grande-Bretagne -6 d. * Autriche Sch. 2,40 * Allemagne DM. —35

20 ct.

Rédaction-Administration: Tél. 25 03 50. Ch. p. l. 682 — Imprimerie: Tél. 25 72 17. Ch. p. l. 934; 5-7, r. Général-Dufour • Abonnement (Suisse): 1 an, 40 fr.; 6 mois, 22 fr.; 3 mois, 12 fr. On s'abonne dans tous les bureaux de poste (taxe 50 ct. • Abonnement en France: 1 an, frs 5200.—; 6 mois, frs 2800.—; 3 mois, frs 1500.—; SODIP, 146, Champs-Élysées, Paris VIII. Tél. Elysée 6247. Ch. p. Paris 5985-02 En Allemagne: W. E. Saarbach G.M.B.H. Cologne 1
Service de Publicité: A. J. Chauvet, Directeur: 9, rue Bovy-Lysberg. Tél. 24 14 20. Ch. p. l. 4684. Tarif suisse: Annonces 26 cts, réclames 78 cts le mm., et en exclusivité: Suisse (sauf Genève). Annonces Suisses S.A. Zurich et succursales: France (sauf Riviera), Ls. Gauche, 63, Bd des Batignolles, Paris (8e); Riviera, Corse, Monaco, SIP, 2, Bd France, Monte-Carlo; Benelux: O.P.I.C., 144, Bd Adolphe-Max, Bruxelles; Allemagne, Carl Gabler G.m.b.H., Theatinerstr. 8, Munich; Italie, SPI, Piazza degli Affari 4, Milan; Grande-Bretagne, F.C. Urbach, International Advertising Ltd., 63, Lancaster Grove, London NW3; Maroc Français, Algérie, Tunisie, Union Franç. Publicité Place Mirabeau 1, Casablanca, Tanger. Office Publicité Générale, 9, rue Velasquez, Tanger; etc.

Vers la retraite de Churchill

Bien qu'il ait dépassé 80 ans, ce n'est point l'âge qui aura joué un rôle déterminant dans la décision que sir Winston Churchill a sans doute prise au début du mois d'avril. Ceux qui l'ont entendu récemment à la Chambre des Communes s'accordent à dire qu'il est toujours d'une étonnante vigueur intellectuelle. C'est le privilège des grands lutteurs et des fortes personnalités que de défier les atteintes du temps. Et s'il n'écouterait que son tempérament, il est probable que sir Winston ne songerait pas encore à lâcher le gouvernail dont il n'a pu s'emparer qu'en 1940 et que, somme toute, il n'aura tenu que pendant une dizaine d'années.

Mais l'intérêt de son parti l'incline à considérer la situation d'un point de vue moins égoïste. Bien que l'état des finances britanniques soit moins favorable, les conservateurs espèrent néanmoins que M. Butler, chancelier de l'Échiquier, pourra présenter un projet de budget comportant certains allègements fiscaux et créer ainsi un climat favorable avant les élections qui, selon toute vraisemblance, auront encore lieu dans le courant de l'année.

Le parti conservateur estime que la majorité dont il dispose à la Chambre des Communes est trop faible et, se fondant sur les résultats des renouvellements partiels, il croit qu'il pourrait l'augmenter. Il pense aussi que la crise qui vient d'éclater au sein du mouvement travailliste pourrait lui être favorable, bien qu'il ne soit pas certain que M. Bevan, évincé du groupe parlementaire, soit exclu du parti.

Mais si le peuple doit être consulté à brève échéance, il faut que les conservateurs aient un chef capable de supporter les fatigues de la campagne électorale et qui puisse bénéficier pleinement d'une victoire éventuelle. En se retirant à temps, sir Winston faciliterait la tâche de son successeur qui est déjà désigné en la personne de sir Anthony Eden. De tous les chefs conservateurs, c'est lui qui jouit du plus grand prestige. Au début de la législature ses chances d'être choisi n'étaient pas plus fortes que celles de M. Butler, mais les succès diplomatiques qu'il a remportés l'ont rendu populaire. Le peuple anglais, très attaché à la paix, a apprécié les efforts qu'il a déployés pour régler la guerre d'Indochine, consolider l'entente occidentale et détendre la situation en Extrême-Orient.

Par sa pondération, Eden pourra rallier de nombreux suffrages dans les milieux libéraux qu'effrayent parfois les violences churchilliennes. Sa présence rassurera et sera pour la Grande-Bretagne le symbole d'une période d'apaisement. Il possède donc des atouts qui ne sont pas négligeables, mais la succession sera néanmoins lourde, car Churchill fut, comme chef de parti, un grand animateur, un entraîneur de masses, un orateur incomparable. De plus, lorsqu'il devint premier ministre, il avait déjà revêtu de hautes charges au sein du gouvernement tandis que sir Anthony Eden a fait toute sa carrière au Foreign Office et ne s'est jamais occupé personnellement des grands problèmes d'ordre intérieur. Il devra constituer une équipe de premier ordre, rompre aux questions administratives, car, en définitive, ce sont des considérations de politique interne qui jouent le rôle essentiel dans les élections.

René Payot.

Avant le voyage au Congo du roi Baudouin

Les positions belges sont-elles consolidées pour toujours ?

(De notre correspondant de Bruxelles)

La Revue Générale Belge nous donne, dans sa livraison du 15 mars, une quadruple contribution à l'étude sans cesse reprise des rapports entre Blancs et Noirs au Congo belge. Quatre articles! Il faut reconnaître que, dans leurs débats avec les pays arabes, les Belges ont la partie belle. De 1890 à 1900 ce sont leurs officiers qui ont délivré les populations du Maniéma et du Tanganyika de l'oppression esclavagiste. Qui étaient ces coupeurs de têtes et ces marchands de bois d'ébène sinon des trafiquants arabes venus de Zanzibar ?

Tel est l'état de la polémique internationale. Mais qu'en pensent les Belges ? M. Pierre Wigny, ancien ministre des Colonies, dans le premier des quatre articles de la Revue Générale, rappelle avec raison que l'avenir du Congo est un problème que les Belges n'aiment pas aborder.

Notre auteur, pose, non sans justesse, la question essentielle: Sommes-nous installés au Congo à titre provisoire ou pour toujours ? Dans les yeux des Noirs évolués on lit une interrogation constante: « Qu'allons-nous faire d'eux ? » A quoi les Belges de Léopoldville répondent: « Nous verrons bien. Après tout, s'ils ne vont plus tout nus et ne se mangent plus entre eux, c'est à nous qu'ils le doivent... » Cela est vrai, mais il vient un temps où le souvenir s'en va du cannibalisme d'antan. Et de nos grands services à leur belle cause les jeunes générations noires ne nous gardent aucune reconnaissance. Il s'agit maintenant d'en faire, non plus des sujets belges, mais des citoyens belges. Un magistrat belge, M. Antoine Sohler, qui vécut trente ans au Congo, appuie M. Wigny du haut témoignage de son expérience et nous avoue simplement qu'en Afrique belge,

« le dernier butor européen se croirait déshonoré de frayer sur un pied d'égalité avec le Noir le plus instruit et le plus policé ». Moi-même, à Léopoldville, j'ai eu d'amicales conversations avec des évolués noirs à qui je proposais un rendez-vous le lendemain à l'Hôtel Regina, le plus central des hôtels de la capitale. « Hélas! me répondit mon hôte, cette perspective m'est interdite. Le barman noir de cet hôtel blanc refuserait de me servir... Il a des ordres formels. »

La colour bar existe au Congo belge, mais avec ce grain de bonhomie branbançonne qui fait que tout finit toujours par s'arranger. Il n'en reste pas moins que, pour l'instant, un titi de garage belge refuse de s'asseoir à la même table qu'un prétre indigène. M. Sohler, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation de Bruxelles, nous rappelle le cas d'un repris de justice belge qui ferma son établissement au gouverneur général noir d'une colonie française. Chacun a reconnu Félix Eboué.

On aperçoit, par ces simples contrastes, le piquant de la situation belge actuelle. D'un côté les Coloniaux d'Afrique, forts de leurs droits acquis, braves gens d'ailleurs, prolongent tranquillement les jours heureux de leur partenariat sans plus se soucier de ce qu'on en dit à New-York ou à New-Delhi. D'autre part le Belge de Bruxelles, qui connaît New-York et qui connaît Elisabethville, est bien obligé de poser la question.

On nous excusera de revenir sur ce thème. C'est qu'en fait il ne s'agit pas seulement de la Belgique et du Congo mais de toute la race blanche et de ce qui reste en Afrique de prépondérance européenne.

Charles d'Ydewalle.

L'avenir de l'atome

Un kilo d'uranium est plus petit qu'un paquet de cigarettes

« Les Etats-Unis ont consacré, durant une année, pour la fabrication des bombes atomiques, un total de 4 mille milliards, somme se rapprochant du montant de notre budget militaire. »

Il est regrettable, évidemment, que de telles sommes soient dépensées, et cela dans nombre de pays, pour préparer la guerre; mais les faits sont là.

« L'âge atomique a fait des progrès si rapides que chaque citoyen du monde devrait avoir une idée, au moins relative, de l'ampleur de ce phénomène, et de sa signification capitale pour chacun d'entre nous. » Ce sont les propres paroles du président Eisenhower.

Nous sommes très intéressés au premier chef par les effets de cette avance scientifique foudroyante sur notre propre vie et sur celle de nos enfants. Il faut voir dans l'atome non pas l'horrible instrument d'une destruction finale de l'humanité, mais bien l'espoir des générations futures — en ce qu'il peut prolonger la vie de l'homme dans une prospérité accrue.

Sait-on qu'un kilo d'uranium — plus petit qu'un paquet de gauloises — suffirait pour qu'un train atomique fasse cinq fois le tour de la terre, et qu'il éclairerait et chaufferait pendant un mois et demi une ville de 100.000 habitants. Un kilogramme d'uranium

« contient », en effet, autant d'énergie que 2.600 tonnes de charbon.

Dans cent ans, la population du globe dépassera sans doute 6 milliards d'habitants. Ses besoins en énergie ont pris une ampleur telle que ses trois dernières générations en ont consommé autant que les vingt précédentes. Aux Etats-Unis seulement, on a brûlé depuis 1920 autant de charbon qu'il en avait été extrait auparavant depuis l'origine des temps — et, depuis 1940, on a utilisé 50 % de tout le pétrole jamais issu des profondeurs de la terre. En France, la consommation de produits pétroliers a doublé au cours des six dernières années. Nous serons bien obligés de trouver des nouvelles sources d'énergie aux environs de 1975.

L'atome, source d'électricité

Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, des maisons ont été éclairées et chauffées par de l'électricité produite dans une pile atomique. A Calder Hall, dans le Cumberland, une centrale atomique est actuellement en construction; elle fournira de l'énergie électrique aux habitations et aux usines de Grande-Bretagne. Le 6 septembre 1954, aux Etats-Unis, le président Eisenhower donnait — à distance — le premier « coup de pelle » pour la construction de la centrale atomique de Shippingport, en Pennsylvanie.

L'atome, source d'énergie motrice

Le sous-marin « Nautilus », premier navire propulsé par l'énergie atomique, vient d'entrer en service dans la marine américaine. Nous n'avons pas encore dépassé l'oube de l'ère atomique, mais dès que nous aurons acquis l'expérience indispensable, et que nous serons parvenus à stabiliser les coûts de production et d'exploitation, les navires, les trains et les avions atomiques seront aussi courants qu'aujourd'hui les moteurs Diesel.

La plus grande partie de l'énergie atomique que l'on a réussi à libérer est actuellement stockée sous forme de bombes et obus. Elle n'est toutefois pas perdue: il est possible de l'extraire des engins de mort et de l'utiliser à des fins pacifiques. Nous disposons ainsi d'une immense « banque d'énergie » que nous pourrions utiliser lorsque nous aurons trouvé, selon les termes du président Eisenhower, « le moyen de dédier le merveilleux esprit d'invention de l'homme non pas à sa mort, mais à sa vie ».

L'atome est international

L'uranium est la matière première de l'âge atomique. On estime que les réserves connues suffiraient à fournir au monde de l'énergie pendant 6.000 ans. Car l'atome est international. Il n'y a pas de pays ou de groupe de pays qui détienne le monopole de l'uranium — pas plus que le monopole de la science atomique ou de la pile atomique.

L'âge atomique est né du travail commun de savants de France, d'Italie, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, du Danemark, d'Allemagne et d'autres pays. Cet esprit de coopération se poursuit: la Norvège et les Pays-Bas exploitent en commun le réacteur nucléaire de Kjeller, près d'Oslo, où travaillent des savants d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Sud. Le

AU FIL DU TEMPS

ECOLE ENFANTINE

Une classe d'enfants, ce n'est plus, heureusement, le sombre royaume des pensums et des punitions, où l'on subissait, prisonnier, les longs ennuis de l'alphabet et de la règle de trois. Bien au contraire. Je suis entré l'autre jour dans une salle joyeuse, cage dorée, où s'ébattaient une trentaine de petits étourneaux en tabliers de couleur. Rires, mains levées, pieds remuants, et ce murmure continu de voix menues qui est encore tout proche du gazouillis... c'était charmant. Les murs de la classe étaient couverts de dessins: bleus, rouges, verts, jaunes, tous œuvres des élèves, tous beaux, tous aimés, très probablement. Je me suis approché. Un enfant modelait. Un autre découpait. Une fillette à queue de cheval enluminaient une carte postale. Ils avaient l'air ravi. Je suis sorti en me frottant les mains: « Instruire en amusant, pensais-je, quel joli programme! Comme il aurait plu à Montaigne, qui désirait que les classes fussent « jonchées de fleurs et de feuilles! »...

A peine avais-je évoqué ce nom auguste qu'une petite ombre en costume de velours, avec une collerette empesée, est venue me prendre par la main.

— Oui, a-t-elle chuchoté avec une pointe d'accent gascon, ils ont de la chance, eux. Mais moi je lis à livre ouvert Ovide et l'Enéide. On me réveille en musique, c'est vrai, mais c'est à 5 heures du matin...

Et, tandis que le petit Montaigne, ayant lâché sa main, s'évanouissait en fumée, je suis resté songeur. Grâce au ciel, nous sommes loin des « enfants suppliciés », des « maîtres enivrés en leur colère » dont les Essais nous retracent un sinistre tableau. Mais n'avons-nous pas versé dans l'extrême contraire? Est-il sage de cacher aux enfants la vraie figure du travail, de ne leur présenter ce loup que sous une peau d'agneau? Jouer, évidemment, c'est joli. Mais la discipline qu'exige un devoir bien fait, l'effort de l'esprit qui cherche et trouve, la connaissance graduelle d'un monde qui s'entr'ouvre, je crois qu'un cerveau de six ans peut en comprendre les joies. Et puisqu'on leur répétera si souvent, plus tard, qu'ils ne sont pas dans la vie pour s'amuser, ne vaudrait-il pas mieux commencer par leur faire aimer le travail pour lui-même?

Puck.

réacteur est alimenté en eau lourde norvégienne et en uranium hollandais.

Le Centre Européen de Recherches Nucléaires, qui s'installe en Suisse, réunit les connaissances, les ressources et les fonds de douze pays européens. Les avant européens travailleront en commun dans le cadre d'un programme de recherche unique, et avec un matériel qu'aucun de leurs pays respectifs n'aurait pu leur fournir à lui tout seul. Ils disposeront du plus important laboratoire de physique nucléaire jamais construit. Les résultats de leurs recherches seront mis à la disposition du monde entier.

L'Agence internationale

Le 8 décembre 1953, le président Eisenhower proposait, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, la création d'une agence atomique internationale qui mettrait en commun les ressources et techniques de toutes les nations du monde afin de développer les applications pacifiques de l'énergie atomique.

L'agence proposée par le président Eisenhower n'a rien à voir avec l'arme atomique. Sous l'égide des Nations Unies, elle serait habilitée à répartir les approvisionnements nucléaires — combustibles atomiques — entre les pays membres. Ces matériaux seraient voués à des usages exclusivement pacifiques: ils serviraient de « matière première » aux savants et aux techniciens de tous les pays du monde qui, aux frais de l'agence, se livreraient à des travaux de recherche dont les résultats seraient universellement diffusés. L'agence fournirait également les matériaux atomiques jugés nécessaires aux besoins de l'agriculture, de la médecine et de toute autre activité pacifique, y compris la production d'énergie.

La France, la Grande-Bretagne, le Canada, le Portugal, la Belgique, l'Australie et l'Afrique du Sud ont accepté de se joindre aux Etats-Unis pour constituer cette agence au sein de laquelle toutes les nations de bonne volonté partageront leurs connaissances atomiques.

La Commission de l'Energie atomique américaine a publié une énorme quantité de documents de travail sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique: plus de 800.000 pages d'informations diverses qui ont déjà été mises à la disposition des savants de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Australie et du Japon. Cinquante mille ouvrages et rapports techniques publiés dans tous les pays du monde libre sont en train d'être résumés et classés sous forme de cartes dont la lecture permettra à tous les spécialistes un gain de temps appréciable.

Car c'est seulement par la coopération internationale par l'échange sans entraves d'idées et d'informations entre les savants du monde entier que nous pourrions retirer de l'énergie atomique le maximum de profit.

L'énergie atomique commence seulement à profiter à l'humanité. Son avenir est immense.

Louis CASTEX

Conseiller de l'Union Française.

Le chancelier Adenauer va reprendre avec M. Pinay les entretiens commencés avec M. Mendès-France

De notre correspondant de Bonn par téléscripteur:

En déclarant que l'on se réjouissait à Bonn de la visite que M. Pinay doit rendre au chancelier après la ratification par le Conseil de la République des accords de Paris, les autorités allemandes compétentes n'ont pas fait qu'esquisser un geste de courtoisie à l'égard du ministre des Affaires étrangères français que l'on attend dans la capitale fédérale soit immédiatement avant soit immédiatement après les fêtes de Pâques. En effet, le chancelier et le ministre français ont l'intention de poursuivre la conversation qu'eurent le 19 octobre dernier à La Celle-Saint-Cloud, M. Mendès-France et le Dr Adenauer au sujet d'une intensification des échanges économiques franco-allemands. Ceux-ci pourraient prendre l'aspect d'une véritable entente dont le point de départ serait constitué par la conclusion entre les deux pays d'un accord commercial d'une durée de trois ans succédant au traité à court terme actuellement en vigueur et prolongé provisoirement pour trois mois, le 14 janvier écoulé, à Baden-Baden.

Mise en valeur de l'Afrique du Nord

Selon le « General-Anzeiger » de Bonn, dont les informations paraissent avoir été puisées à bonne source, il s'agirait d'envisager les con-

ditions d'une politique de commune expansion économique à laquelle contribuerait le capital allemand en participant à la mise en valeur de territoires français d'outre-mer et de discuter la possibilité d'établir, également en commun, une industrie d'armement en Afrique du Nord.

En ce qui concerne la conclusion d'un traité commercial à long terme, rien n'aurait été fait depuis l'entrevue de Baden-Baden en sus de la fixation des grandes lignes du projet et de certains contacts « privés » qui auraient eu lieu à Cologne il y a quelque temps. Le journal de Bonn ne fournit aucune précision quant à la nature exacte de ces contacts, mais on peut supposer qu'il fait allusion aux informations dont nous avons nous-mêmes fait état à l'époque et qui firent alors l'objet de certaines contestations ou mises au point.

Ce qui est indiscutable, c'est que le gouvernement fédéral désire ardemment que les conversations amorcées à La Celle-Saint-Cloud et à Baden-Baden reprennent pour être développées et conduites si possible à bonne fin avec M. Pinay. Les accords envisagés sont considérés comme susceptibles de favoriser un rapprochement actif entre la France et la République fédérale tout en servant les intérêts d'une intégration progressive de l'Europe.

Georges Blun.

LA VIE EN SUISSE

LES DERNIERS JOURS D'UNE CONDAMNÉE A MORT

Condamnée à mort pour le meurtre de son amant, elle n'a plus que quelques jours à vivre. Quelles sont ses pensées ? Lisez dans *Sélection* d'avril, un livre condensé, hallucinant, écrit dans la cellule même de cette femme. Vous frémirez à ses réactions les plus intimes, vous serez bouleversé jusqu'à la dernière minute. Vous ne pouvez pas ne pas avoir lu ce livre. Achetez dès aujourd'hui votre *Sélection* d'avril.

MANIFESTATION SYMPATHIQUE ET INSOLITE AU PALAIS FÉDÉRAL

Chassé de sa salle de séances par l'agrandissement des locaux réservés à la presse, le groupe indépendant des Chambres était comme une nichée sans nid. Maternelle, l'administration lui a donné un nouveau local.

Pour l'inaugurer, les députés indépendants ont fait appel à leur fantaisie, qui est inépuisable. Ils y ont organisé une exposition. Les exposants, c'étaient eux-mêmes.

Aux parois, de très belles toiles de M. Gfeller, de Bâle, qui, de son temps fait quatre parts : une pour l'architecture, sa profession, une pour la peinture, une pour la politique, et la quatrième...

M. Grindelmeier, de Zurich, qui est avocat, avait disposé dans une vitrine quatre sculptures, témoins d'une étonnante maîtrise.

Le groupe a ses poètes : M. Böschi, de Saint-Gall, délicat et subtil, et M. Jaecle, de Zurich, dont je ne dirai rien, n'ayant pas lu ses vers. D'autres députés, sans être peintres, littérateurs, ou poètes, ont écrit des livres, qui étaient exposés sur une étagère. D'anciens députés, notamment M. William Rappard, qui milita pendant quelque temps sous la bannière duitweillerienne, avaient aussi envoyé des échantillons imprimés de leur savoir. Symbolisant un geste fumeux de M. Duttweiler, deux gros galets avaient été placés sur la même étagère...

Une brève réception, au cours de laquelle des paroles de la plus délicate fantaisie furent échangées, marqua cette inauguration.

Cérémonie originale, et que seuls les indépendants pouvaient imaginer : les autres groupes parlementaires n'ont pas été aussi richement dotés par les muses... O. R.

L'activité du Tribunal fédéral des assurances en 1954

Le rapport du Tribunal fédéral des assurances sur sa gestion en 1954, mentionne une diminution des appels en matière d'A.V.S., diminution qui se trouve presque totalement compensée par un nombre plus élevé de demandes en matière d'assurance militaire et d'allocations aux militaires pour perte de gain. Il y eut au total 805 affaires (142 reportées et 663 nouvelles). Ce sont les contestations relatives à l'A.V.S. qui viennent encore en tête à 365 affaires. L'assurance-chômage, avec 112 affaires, occupe la deuxième place ; viennent ensuite les litiges concernant les prestations de la Caisse nationale (94) et de l'assurance militaire (86).

663 affaires ont été liquidées et 142 ont été reportées sur 1955. Il a été possible de réduire encore quelque peu la durée moyenne des litiges.

L'Etat de Vaud fait un boni malgré des recettes inférieures à l'année précédente

Les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 1954 présentent un boni de 1.732.620 francs sur un total de recettes de 137.906.540 francs. Pour la première fois depuis 1939, le total des recettes est inférieur à celui de l'année précédente. Le Conseil d'Etat a décidé d'utiliser le boni de 1954 à un amortissement supplémentaire sur les crédits hors budget qui ont atteint 2,5 millions de francs. La situation financière du canton ne permet pas de relâcher les mesures d'économies prises, car les budgets futurs seront chargés par la rénovation du réseau routier et par la réadaptation des salaires de l'administration cantonale.

Le fondateur, directeur, et de 1938 à 1950, président de l'Aluminium S.A., Menziken, M. Alfred Gautschi-Kumbel, vient de s'éteindre à l'âge de 84 ans, à Menziken.

Naissances

Monsieur et Madame
Georges PROTHEAU-KOHLER ont la joie
d'annoncer la naissance de leur petite

Marie

« Les Grangettes »
Mercuray S.-et-L.
10, rue Michel-Chauvet

La journée parlementaire

Prélude japonais à un débat sur les contrats collectifs

On nous mande de Berne :

Sans opposition, le Conseil national a approuvé hier l'accord par lequel le Japon s'engage à verser à la Suisse une indemnité forfaitaire de 12,5 millions de francs pour dédommager ses ressortissants des dommages qu'il ont subis pendant la deuxième guerre mondiale, du fait des autorités nipponnes, et l'arrêté qui règle la manière dont ce montant sera réparti entre les personnes physiques et morales qui ont droit à une réparation.

Sans opposition également, le Conseil national a voté diverses modifications à la loi de 1940 sur le *désendettement agricole* ; il a, d'autre part, approuvé le 50me rapport sur les mesures de défense économique envers l'étranger.

Au sujet de ce rapport, diverses remarques ont été présentées, auxquelles le nouveau chef du Département fédéral de l'économie publique, M. Holenstein, a répondu avec autant de clarté que de concision.

Il a notamment assuré l'industrie textile de la sollicitude des autorités. Déjà, grâce à l'Union européenne de paiements, les mesures discriminatoires prises contre nos tissus par divers Etats ont été levées. Sans doute l'offre d'étoffes japonaises à bas prix crée-t-elle une situation délicate. Un rapport a été demandé à notre légation à Tokio. S'il s'agit de dumping, comme il y a apparence, des mesures de rétorsion pourront être prises. Enfin, toujours dans le dessein de favoriser l'industrie textile, des pourparlers sont en cours avec les Etats-Unis, en vue d'obtenir d'eux des concessions tarifaires. En vertu de la clause échappatoire, ils sont tenus d'accorder à la Suisse des compensations à la suite de l'augmentation des droits de douane sur les montres.

En ce qui concerne le bois d'œuvre, M. Holenstein a montré combien il est difficile de recourir aux importations pour combattre la hausse des prix qui affecte le marché indigène. Nos fournisseurs traditionnels, singulièrement l'Allemagne et l'Autriche, qui souffrent d'une pénurie de bois de construction, n'ont presque rien à exporter ; de Finlande, de Roumanie, de Tchécoslovaquie, on fait venir du bois ; mais le prix en est élevé, de sorte que le remède a peu d'efficacité.

CONTRATS COLLECTIFS

En janvier 1954, le Conseil fédéral avait soumis aux Chambres un projet de loi sur les conventions collectives de travail et sur l'extension de leur champ d'application (déclaration de force obligatoire). En juin 1954, à la suite d'un débat passionné, le Conseil national avait voté, par 106 voix contre 57, l'entrée en matière.

L'opposition, qui avait été très vive, provenait d'une part de l'Union syndicale suisse, qui s'insurgeait contre la protection, à son avis excessive, accordée aux syndicats minoritaires ; d'autre part des organisations patronales, peu favorables à la création d'une institution juridique nouvelle : la communauté contractuelle, avatar de la communauté professionnelle.

En juin 1954, le Conseil national avait décidé de renvoyer à la session d'automne la discussion des articles. En raison de circonstances diverses, il n'a pu y procéder jusqu'ici.

Entre temps, au mois de novembre, la commission s'est réunie. Elle s'est scindée en deux : une faible majorité, favorable au projet, et une forte minorité, qui estime que, si une loi sur la force obligatoire à donner aux conventions collectives se justifie, il est superflu de réviser les articles du Code des obligations qui définissent la dite convention.

Hier, au nom de la minorité, formée de représentants des syndicats majoritaires et des associations patronales, M. Tuchschnid, radical thurgovien, a préconisé le renvoi du projet au Conseil fédéral. A quoi bon, dit-il, promulguer une loi dont les groupements patronaux et ouvriers les plus directement intéressés ne veulent pas ?

Eloquent interprète de la majorité de la com-

mission, M. Borel, radical genevois, préconisa la discussion des articles. Il insista sur le caractère disparate de l'opposition. Patrons et ouvriers ont, en effet, des raisons diamétralement contraires de combattre le projet. Ceux-ci estiment excessive la protection accordée aux syndicats minoritaires. La commission a trouvé une formule de compromis qui leur donne partiellement satisfaction. Ceux-là considèrent qu'il est inutile de modifier le Code des obligations, et de créer la communauté contractuelle. Or des praticiens, juristes versés dans l'arbitrage des conflits du travail, estiment qu'on ne saurait régler la question de l'applicabilité générale des contrats qu'après avoir apporté au Code des obligations certains amendements.

Un large débat, qui reprendra ce matin, s'est engagé. La proposition de renvoi de M. Tuchschnid a été soutenue par un représentant patronal, M. Bühler d'Uzwil, radical saint-gallois, et par un représentant ouvrier, M. Leuenberger, socialiste zurichois et secrétaire central de la FCTA (Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation). M. Leuenberger, qui est un des orateurs les plus fougueux et les plus persuasifs du Conseil national, a excipé de ses expériences. La politique de son syndicat est axée sur le contrat collectif, instrument de progrès social et de paix du travail. Il a signé plus de 400 de ces contrats. Les dispositions actuelles du Code des obligations ont jusqu'ici suffi. A quoi bon, dès lors, les modifier ? A quoi bon imposer aux milieux directement intéressés, qu'il s'agisse des patrons ou des ouvriers, une réforme dont ils ne veulent pas ?

En cours de débat, le conseiller fédéral Holenstein, chef du Département de l'économie publique, est intervenu. Il a adjuré le Conseil de passer à la discussion des articles du projet, et de prendre, pour ou contre celui-ci, une décision nette. Plusieurs députés, notamment M. Dietschi, radical soleurois, et deux conservateurs, MM. Meier, Argovien, et Hackhofer, zurichois, ont soutenu le même point de vue.

Plusieurs orateurs étant encore inscrits, la suite de la discussion a été renvoyée à ce matin. O. R.

Mort d'un Urbigène, témoin de l'entrée des Bourbakis

A Rances, près d'Orbe, est décédé à l'âge de 98 ans, M. Alfred Cand, ancien agriculteur et amodiateur, le doyen du village : le dernier témoin de l'entrée des Bourbakis dans la vallée de l'Orbe, le 1er février 1871, probablement.

Où le souci de l'épargne touche à la manie

Une jeune fille de 21 ans, employée de bureau à Zurich, s'était rendue il y a quelques jours chez sa mère habitant le canton de Berne. Elle lui demanda de lui remettre deux carnets d'épargne établis à son nom. Comme la mère refusait, la jeune fille prit le petit coffre où se trouvaient les carnets et repartit à Zurich. Elle y fut accueillie à son arrivée par la police qui était en possession d'une plainte de sa mère. Lorsqu'on ouvrit le petit coffre, on découvrit 29 carnets de dépôt dans lesquels un montant global de 80.000 francs avait été versé, 2000 francs en espèces et des titres. La jeune fille ignorait tout de cet argent. Elle a déclaré qu'elle n'avait voulu que rentrer en possession de ses fonds.

Après une délibération du jury qui a siégé pendant plusieurs jours à Francfort, le prix Scheutens-Schueler, de 3000 marks, a été attribué par le radio hessoise à l'écrivain et architecte suisse Max Frisch, pour son émission intitulée : « Le profane et l'architecture ».

La Légation Royale de Grèce à Berne

communiqué : A l'occasion de l'anniversaire de la Proclamation de l'Indépendance Hellénique (25 mars 1821), un « Ts Deuts » sera célébré le vendredi, 25 mars 1955, à 11 heures 30, à l'Eglise Orthodoxe grecque de Lausanne, à l'issue duquel le Ministre M. Dimitri Arghyropoulos expliquera l'importance de l'événement historique.

Ensuite, le Ministre de Grèce recevra à l'Hôtel Alexandra les membres des colonies grecques en Suisse et les amis de la Grèce.

Dans l'après-midi, le Ministre de Grèce, accompagné du personnel de la Légation, se rendra à Genève pour déposer une couronne au monument du philhellène Jean-Gabriel Eynard.

Double chute mortelle à la Jungfrau

(A.T.S.) — Dimanche après-midi, deux hommes de sciences de la station du Jungfrau, étaient parti pour faire l'ascension de la Jungfrau. Il s'agissait de MM. Hans V. Schonlau, 28 ans, de Zurich, et Gunther Fries, 34 ans, d'Aix-la-Chapelle.

Ils ont laissé leurs skis et un sac de montagne au Rottalsattel. Ils ont été aperçus deux fois au sommet de la Jungfrau peu avant 17 heures. Ils ne sont pas rentrés. Une colonne de secours composée de trois guides partie par le mauvais temps, a retrouvé lundi après-midi des skis, un sac et des effets personnels, au Rottalsattel. Elle a découvert un piolet à une vingtaine de mètres au-dessus de la paroi du rocher du Rottal.

Le pilote Hermann Geiger, accompagné d'un passager, a quitté Thoun mardi à 10 h. 18 pour reconnaître une place d'atterrissage dans les environs de l'endroit de chute présumée. Les corps des deux touristes ont été aperçus de l'avion, à 800 m. environ au-dessous du Rottalsattel. Le pilote Geiger qui a fini par atterrir à pu, avec l'aide de son passager, ramener les deux corps près de la piste qu'il avait tracée avec son appareil. Alors qu'il ramenait la dépouille d'un des touristes, son compagnon restait près du second corps. M. Geiger a atterri à Thoun à 14 h. 15 et en est reparti 10 minutes plus tard pour chercher le second cadavre.

Difficile intervention du pilote Geiger

Comme les conditions météorologiques s'étaient gâtées entre temps dans le massif de la Jungfrau, il décida de laisser le corps de la victime sur place et de ramener son compagnon dans la vallée.

Au début de la soirée, le pilote a toutefois repris l'air. Le corps de l'alpiniste Hans Schonlau, a donc pu être ramené mardi soir à Thoun. Au départ, près de l'endroit où les corps avaient été découverts, un vent d'ouest soufflait en tempête et une légère bourrasque de neige régnait. Malgré ce mauvais temps, l'action de secours s'est déroulée conformément aux plans.

Les objets d'équipement ont pu être ramenés également dans la vallée.

Les Italianisants suisses à Olten

Depuis la fondation, en 1925, de l'Université italienne pour étrangers de Pérouse, plus d'un millier d'étudiants ont fréquenté ses cours. Leur Association (Associazione Svizzera « Amici dell'Università italiana per stranieri di Perugia »), en collaboration avec le « Cercle des Italianisants de Genève » organise une rencontre à Olten dimanche prochain, 27 mars.

A l'ordre du jour de la réunion figure, entre autres, le problème des relations culturelles entre la Suisse et l'Italie. On entendra sur ce sujet une conférence de M. le professeur T. R. Castiglione, président du « Cercle » et représentant de l'Université de Pérouse en Suisse, ainsi que d'autres exposés très intéressants et des messages de haute personnalité de Suisse et d'Italie (Université de Pérouse, Centro di studi italiani in Svizzera, à Zurich, Ecole d'interprètes de l'Université de Genève).

Après un repas en commun aura lieu une partie récréative au cours de laquelle seront présentés des films sur l'Italie. C'est dire que la rencontre d'Olten s'annonce d'un intérêt particulier et qu'elle contribuera d'une manière efficace, de même que les réunions précédentes (Zurich, Berne), à resserrer toujours plus les liens d'amitié entre les italianisants suisses et les admirateurs de la Suisse dans la Péninsule.

Les 125 ans d'une Caisse d'Epargne

(R.) La Caisse d'Epargne du district de Courtelary fête son cent vingt-cinquième anniversaire. Elle fut fondée en 1829 par le doyen Morel, de Corgémont ; ses actionnaires sont les communes bourgeoises et municipales du district. Les œuvres d'utilité publique de la région, hôpitaux, orphelinats, ont largement bénéficié de sa générosité. Chaque année la Caisse d'Epargne du district de Courtelary augmente le chiffre de ses affaires. Le bilan du dernier exercice accuse un montant de 42 millions de francs. La Caisse d'Epargne a reçu en 1954 pour 5.546.000 fr. de dépôt et les retraits ont atteint 4.885.000 fr. Les prêts hypothécaires consentis se montent à 25.173.000 fr. ; le bénéfice de l'an passé est de 64.000 francs.

A Liestal, répondant à deux interpellations, le directeur des Travaux publics a déclaré que le gouvernement a appris « avec une certaine indignation » que le canton de Bâle-Campagne n'est pas représenté au sein de la commission fédérale de planification routière.

Feuilleton du JOURNAL DE GENEVE 28
(Tous droits réservés)

Le meilleur des alibis

Roman policier par François FOSCA

— Ecoutez, Pierre, je comprends très bien le sentiment qui vous pousse. Moi aussi, je suis persuadé qu'il serait de notre intérêt à tous les deux que l'assassin de Lucienne soit découvert et convaincu de son crime. Seulement, je crois que vous ne vous faites pas une idée de la difficulté de l'entreprise que vous projetez. Tenez, j'admets que vous vous y mettiez demain. Par quoi commencerez-vous ?

Pierre eut un petit rire embarrassé.

— Je vous avouerais que je n'y ai pas encore pensé. Il faudrait que je réfléchisse, que je reprenne de point en point toute l'affaire...

— Vous devez bien avoir établi une hypothèse sur ce qui a pu se passer ?

— J'en avais une, dès le début, que Carpagni trouvait peu vraisemblable. Il me semblait que Lucienne avait dû être attaquée par un cambrioleur. Carpagni objecte que les cambrioleurs ne s'introduisent pas chez les gens vers dix heures du soir, car c'est une heure où d'habitude ils sont chez eux. En outre, puisqu'il est prouvé que Lucienne a été frappée pendant qu'elle était dans sa chambre, le cambrioleur n'a pu entrer qu'avec une fausse clef, car on n'a pas retrouvé de traces d'effraction à la porte d'entrée.

— Votre hypothèse me paraît au contraire très vraisemblable, déclara Anne. Pour moi, voilà comment je vois la chose. X, un professionnel du vol, entend parler des bijoux de votre femme...

— Comment ? Et par qui ?

— Elle a pu les donner à réparer, ou à nettoyer ?

— C'est vrai qu'un mois environ avant sa mort, elle m'a demandé de porter son collier d'émeraudes chez Mouroillon, son bijoutier, pour qu'il examinât la fermeture.

— Mouroillon devait savoir qu'elle avait d'autres bijoux de prix ?

— Oui, il les connaissait.

— Bien. Mouroillon, ou un de ses ouvriers, a pu en parler à quelqu'un. X apprend donc que ces bijoux existent, et fabrique une fausse clef de votre appartement. Il surveille vos faits et gestes, et apprend que le 3 août, Lucienne et vous devez aller dîner chez les Corbassier. Il conclut donc que vers dix heures, l'appartement sera vide...

— Soit. Mais comment X a-t-il pu être au courant de ce dîner ?

— Il a pu l'être de bien des façons. En suivant Lucienne, il a pu l'entendre causer dans la rue, ou dans le tram, avec une amie. Donc, muni de sa fausse clef, X pénètre dans l'appartement, persuadé qu'il ne s'y trouve personne. Il entre dans la chambre de Lucienne, et a la désagréable surprise de l'y trouver. Elle s'effraie ; affolé à l'idée qu'elle va crier, appeler au secours, il la frappe, s'empare des bijoux, et s'esquive.

— Et pourquoi aurait-il perdu du temps à déposer le corps de Lucienne dans le placard du vestibule ? Il n'avait qu'à le laisser sur place.

— Il avait aperçu dans la chambre de Lucienne ses valises toutes prêtes, et il en a conclu qu'elle partait en voyage le soir même. Il s'est dit qu'en rentrant, et en ne trouvant ni Lucienne ni ses valises, vous la croiriez déjà partie. Ce ne serait donc qu'au bout d'un jour ou deux, que vous vous

inquiéterez. Cela lui donnait vingt-quatre ou quarante-huit heures pour passer à l'étranger, et se terrer.

Pierre alluma une cigarette et en tira une bouffée de fumée.

— Je vois que de votre côté, vous avez élaboré une hypothèse absolument conforme à la mienne dans ses grandes lignes.

— Quelle était celle de Carpagni ? demanda Anne.

— Il supposait que Lucienne devait avoir un amant de bas étage, qui aurait voulu la dépouiller de ses bijoux, et qui, comme elle s'y opposait, l'aurait tuée. Il voulait établir sa plaidoirie là-dessus. Je m'y suis énergiquement refusé. Je lui ai déclaré que pour rien au monde je ne voulais, afin de sauver ma peau, que la mémoire d'une morte fut salie sans preuves. Car je n'ai jamais eu le moindre indice qui m'aurait permis de penser que Lucienne m'était infidèle.

— Puis-je vous poser quelques questions passablement indiscrettes ? demanda Anne.

— Une question posée par vous ne le sera sûrement pas.

— C'est peut-être beaucoup vous avancer, répondit Anne en souriant. Enfin, je me risque. Si vous trouvez que je me mêle de ce qui ne me regarde pas, vous me le direz franchement. D'après ce que vous venez de me dire, Lucienne ne vous a jamais donné lieu de la soupçonner ?

— Non, parce que je me suis très vite rendu compte que si elle était très coquette, elle était foncièrement égoïste et froide. Elle tenait énormément à être admirée et courtisée. Mais non par un seul ce qui n'eût pas été selon elle suffisant ; par tous les hommes dont les attentions étaient à ses yeux flatteuses. Il me paraît impossible de supposer que Lucienne, qui était si snob, si fière d'avoir eu pour mère une Montcouray, ait consenti à céder à un homme capable de la tuer pour vo-

ler. Malgré tout ce que j'ai souffert par Lucienne, je lui dois d'être juste envers elle. Je ne peux affirmer que je suis certain qu'elle m'a été fidèle. Mais je dois dire que jamais je n'ai découvert quoi que ce soit, qui m'aurait permis de penser que, parmi tous les hommes dont elle provoquait et acceptait les hommages, il y en ait eu un qu'elle avait préféré.

— Donc, conclut Anne, votre hypothèse, l'hypothèse du cambrioleur, a toutes les chances d'être la bonne.

— Je suis heureux que vous pensiez ainsi.

— Oui. Seulement, la conséquence, c'est que lorsque vous vous décidez à rechercher l'assassin de Lucienne, vous vous attaquez à une tâche qui me paraît tout simplement impossible. L'homme qui a tué Lucienne est un criminel de profession. Il appartient donc à un milieu que vous ignorez complètement, et avec lequel vous n'avez aucun point de contact. Il est certain qu'une fois son crime commis, il a dû quitter Genève et se rendre à l'étranger, dans une grande ville où il pourra se perdre dans la foule et en même temps se défaire sans risque des bijoux. Et vous vous imaginez qu'après tant de mois, vous allez pouvoir retrouver sa piste ? De quoi partirez-vous ? Il n'a sûrement laissé dans votre appartement aucun indice matériel, sinon la police l'aurait découvert et l'aurait utilisé. Je suis désolée d'avoir à vous dire tout ceci, mais je suis sûre qu'à la réflexion vous jugerez comme moi qu'il est inutile que vous vous mettiez en campagne : vous n'arriveriez à rien.

Pierre avait l'air si déçu qu'elle eut pitié de lui.

— Vous m'en voulez, de vous avoir parlé si franchement ? demanda-t-elle.

— Pas du tout, parce que je me rends compte que vous avez cent fois raison, répondit-il en haussant les épaules. Je ne suis qu'un imbécile d'avoir imaginé cela.

(A suivre.)

La vie internationale

Il y a trente ans que, pour la première fois, des aviateurs belges reliaient l'Europe avec le cœur de l'Afrique

Les Belges ont été les pionniers de l'aviation en Afrique. Le 1er juillet 1920, ils mirent en exploitation la première ligne aérienne régulière à l'intérieur du Congo. Le service en était assuré par un petit hydravion, qui couvrait les 580 kilomètres séparant Léopoldville de N'Gambé. Plus tard, cette ligne fut prolongée jusqu'à Lisala, puis jusqu'à Stanleyville, pour atteindre une longueur de 1.725 kilomètres.

Jusqu'alors, les avions destinés au Congo avaient été transportés par bateau. Un ancien officier-aviateur de l'armée belge, Edouard Thieffry, qui s'était couvert de gloire durant la guerre de 1914-18, et avait repris la pratique du barreau, offrit ses services à la Sabena — Société anonyme belge pour l'exploitation de la navigation aérienne — pour lui transporter, par voie aérienne, l'un des appareils destinés au Congo. L'idée, qui paraissait pourtant bien audacieuse, fut acceptée et, un jour de février 1925, ce pionnier de l'air s'envola de l'aérodrome de Bruxelles à bord d'un frère trimoteur, dont l'équipage se composait de Léopold Roger, pilote, et de Jef de Bruycker, mécanicien.

Après cinquante et un jours, mais en 75 heures et 25 minutes de vol effectif, le petit appareil se posait, le 3 avril, sur la piste de Léopoldville. Ces valeureux aviateurs, qui venaient d'établir la première liaison aérienne entre la Belgique et le Congo, avaient couvert, à la moyenne de 86 kilomètres à l'heure, les 6.500 kilomètres séparant Bruxelles de Léopoldville.

Cet exploit sensationnel ne fut renouvelé que neuf ans plus tard — en décembre 1934 — par l'Anglais Ken Weller et le Belge Teddy Franchomme qui, à bord d'un appareil de sport, parvinrent à relier la capitale belge à celle du Congo en 22 heures et 40 minutes de vol effectif, soit à la moyenne horaire de 287 kilomètres.

Quelques semaines après, les ailes commerciales belges établissaient la première liaison régulière entre la Belgique et le Congo. L'avion inaugurant la ligne — c'était un trimoteur Fokker F. VII, confié à un équipage de trois hommes — décolla de Bruxelles le 23 février 1935, pour se poser à Léopoldville cinq jours et demi plus tard, ayant réalisé un temps effectif de vol de 53 heures et une moyenne horaire de 122 kilomètres. En 1940, lors de l'invasion de la Belgique, le service fut suspendu et ne reprit qu'à fin 1945. Malgré cela, l'aviation belge a déjà effectué quelque 3.500 traversées Belgique-Congo. Il y a actuellement treize services par semaine, services qui relient Bruxelles à Léopoldville en 15 h. 45 minutes de vol effectif, soit à la moyenne horaire de 420 kilomètres.

Les appareils en service sur cette ligne qui, en 1947, a été prolongée jusqu'à Johannesburg, en Afrique du Sud, sont des Super DC. 6 sortis des ateliers de la Douglas Aircraft Corporation, à Santa-Monica, en Californie. Ces longs-courriers, dont au décollage les quatre moteurs développent ensemble une puissance de 10.000 CV., peuvent atteindre la vitesse maximum de 590 kilomètres à l'heure. Pourtant, ils ne présentent pas moins de 48 heures.

Que l'on est donc loin du petit trimoteur d'Edmond Thieffry et de ses deux camarades! Mais, trente ans ont passé... H. V.

Le protocole franco-sarrois est signé

Paris, 22. — (AFP) Le protocole d'accord franco-sarrois a été signé lundi par MM. Antoine Pinay, ministre des Affaires étrangères, et Johannes Hoffmann, président du Conseil sarrois.

Voici les points principaux du protocole d'accord : La France et la Sarre forment une union monétaire et douanière d'où découle une union économique.

Les lois et prescriptions françaises de caractère réglementaire applicables en Sarre en matière de monnaie, de douanes, de contributions indirectes et de taxes sur le chiffre d'affaires entrent en vigueur à la même date en France et en Sarre.

En matière de douanes, les lois et prescriptions de caractère français sont applicables en Sarre. Toutefois, la Sarre peut édicter, en accord avec le gouvernement français, des prescriptions pénales particulières.

Douanes

L'Administration française des douanes est chargée d'assurer l'exécution des services des douanes en Sarre. Le but à atteindre est l'établissement d'une administration sarroise des douanes placée sous l'autorité de la direction générale française des douanes. A la tête de l'administration des douanes en Sarre seront placés un directeur général français et un directeur sarrois.

Impôts

Dans le domaine des impôts indirects, taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées, les lois et prescriptions de caractère français sont applicables en Sarre, sous réserve des exceptions actuellement admises.

Si des circonstances particulières à la Sarre le justifient, des dispositions spéciales pourront être édictées en accord avec le gouvernement français.

Investissements

Il est institué un « Comité de contrôle », chargé de veiller en Sarre à l'application de la réglementation française du crédit et de sanctionner les manquements à la dite réglementation. Ce « Comité de contrôle » est composé d'un nombre égal de représentants français et sarrois. Ses décisions sont prises à la majorité. En ce qui concerne les projets d'investissements étrangers en Sarre soumis à son autorisation préalable, le ministre français des finances associe étroitement le gouvernement sarrois à l'élaboration de sa décision. Les accords de commerce, les traités, accords ou arrangements en matière monétaire et douanière, conclus par la France avec les Etats tiers, sont applicables en Sarre.

Tribunaux

Le pouvoir judiciaire est exercé par les tribunaux sarrois. Des dispositions particulières sont prévues au sujet de la jurisprudence dans l'application de la convention de coopération économique. Il est institué une commission paritaire de six membres, statuant à la majorité, pour régler les différends entre les deux parties contractantes nés de l'interprétation ou de l'application de la convention. Si le différend n'a pu être réglé par cette commission, chaque partie peut saisir un tribunal d'arbitrage.

L'horlogerie américaine n'est pas indispensable aux armements

New-York, 22. — Du correspondant de l'ATS :

Le Département de la Défense a autorisé la publication d'un rapport secret remontant à avril 1954. Ce rapport et ceux de quatre autres départements appartiennent au dossier sur lequel se fonda le président Eisenhower pour majorer, en juillet 1954, de 50 % les droits de douane sur les montres et mouvements de montres. Ce rapport constate sans ambage que l'industrie de la montre à ancre n'est pas indispensable à la défense nationale. Il relève qu'il n'est pas nécessaire, aussi bien pour la fabrication de fusées à retardement que d'autres instruments, de disposer de pièces détachées qui ne pourraient être fabriquées que par la seule industrie de la montre à ancre. Les spiraux, qui sont utilisés dans la plupart des fusées à retardement ne sont pas fabriqués exclusivement par l'industrie horlogère. Le rapport conclut en relevant que l'industrie de la montre à ancre offre, certes, des perspectives excellentes de production. Toutefois les besoins de la défense nationale ne demandent pas que l'industrie américaine de la montre à ancre jouisse d'un traitement de faveur.

pas que l'industrie américaine de la montre à ancre jouisse d'un traitement de faveur.

(Reuter.) Le rapport que vient de divulguer le Département américain de la Défense fut classé comme secret militaire mais les autorités ont jugé que ce texte pouvait maintenant être publié.

L'AFFAIRE VA-T-ELLE REBONDIR ?

La publication de ce rapport risque, aux yeux des milieux officiels, de faire rebondir toute l'affaire des droits sur les montres. Non seulement la Suisse, mais aussi les importateurs de mouvements de montres suisses ont protesté vigoureusement contre la majoration des droits de douanes. La plupart de ces importateurs sont établis dans l'est des Etats-Unis. Ils ont adressé des pétitions aux parlementaires qui les soutiennent pour faire abolir cette majoration frappant les montres suisses.

Le Président s'expliquera-t-il ?

(Bg.) — Avant même que les experts se fussent ainsi prononcés, le sens commun ordonnait que l'on ne prit point au sérieux les arguments protectionnistes qui voulaient faire reposer la défense du monde libre sur trois usines incapables de soutenir la concurrence étrangère.

La satisfaction d'amour-propre que l'on retire à l'avoir dit dès le début ne doit pas faire oublier cependant que pour le moment le mal est fait, les droits de douanes sont augmentés de 50 %, le suremploi n'est pas suspendu, la poursuite antitrust n'est pas suspendue.

Que les Etats-Unis ne s'y méprennent pas. L'opinion mondiale les attend aux faits. Tant que le président n'aura pas expliqué pourquoi

il s'est servi d'un argument que les principaux intéressés tiennent pour fallacieux, la seule conclusion que l'on pourra tirer du rapport de la Défense est qu'en dépit de l'avis des experts, n'importe quels arguments sont bons lorsqu'il s'agit de satisfaire les « pressure groups ».

Si l'on nous reproche de répéter cet argument pour la seconde fois, c'est d'une part que nos amis américains ne craignent pas la répétition, et que d'autre part le fait lui-même est resté sans réponse.

La belle-sœur du Shah n'est pas princesse son fils n'est pas héritier

Le ministre d'Iran à Berne nous écrit :

Concernant la nouvelle parue dans votre journal en date du 22 mars 1955, No 68, page 8, sous le titre de : « La belle-sœur du Shah et son fils ont disparu », la Légation Impériale de l'Iran tient à porter à votre connaissance ce qui suit :

1. Le prince Ali Pahlavi, neveu de Sa Majesté Impériale, le Chahinshah de l'Iran, n'est pas, contrairement à l'affirmation de l'A.F.P. qui ne fait que reprendre une erreur propagée dernièrement dans la presse, le prince héritier de l'Iran, son père n'ayant jamais porté ce titre.

2. La mère du prince Ali, Mme Christiane Cholewsky, a été divorcée en 1948 et l'acte de divorce a été porté à sa connaissance en octobre 1948. Mme Cholewsky ne peut porter ni les titres ni le nom de son défunt et ex-époux. Par conséquent, elle n'a aucun droit au titre de princesse ni de Madame Pahlavi. Ceci serait de sa part une usurpation inadmissible et préjudiciable à la Cour de l'Iran.

3. La tutelle légale du prince Ali Pahlavi a été confiée, en vertu des lois iraniennes et de l'arrêté du Tribunal de première instance de Téhéran, en date du 9 novembre 1954, à son oncle, Sa Majesté Impériale, le Chahinshah de Perse, Mme Cholewsky n'a, par conséquent, aucun droit à celle-ci.

4. Suivant la déclaration du directeur de l'école Marie-José à Gstaad, ce dernier, ainsi que toutes les autres personnes auxquelles revenaient de droit la garde du jeune prince, n'ont été au courant et n'ont admis le déplacement du prince.

Pour l'achat d'un mobilier chic, une seule adresse: PFISTER-AMEUBLEMENTS S.A.

Nos ensembleurs expérimentés vous conseilleront judicieusement et ceci sans engagement aucun de votre part.

LAUSANNE Montchoisi 13
Tél. (021) 26 06 66



DUBOUCHET S. A.

2, Croix-d'Or (Molard)

VEND AVEC FACILITES DE PAIEMENT

CUISINIÈRES à GAZ

LE RÊVE

2 feux sans couvercle, dep. 365.-

CUISINIÈRES ÉLECTRIQUES

LE RÊVE

2 plaques sans couvercle, dep. 425.-

FRIGOS : « BOSCH » - « PRESTCOLD » - « PHILCO » - « FRIGIDAIRE » - « ARE »
« BAUKNECHT » 60 litres, dep. Fr. 495.- - « SIBIR » Fr. 295.-

MACHINES A LAVER « BENDIX » - « MAYTAG » - « REGENT »
« HOOVER » - « TEMPO » - « CARELLA » - « CANDY »

Appareils de cuisine « TURMIX » - « KENWOOD » - « CUISTO »
« BOSCH » - « MIX PRESS », pour jus 135.-
ASPIRATEURS - CIREUSES, etc.

SUR DEMANDE : DÉMONSTRATIONS A DOMICILE

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Villa meublée à vendre

ou à louer

(PINCHAT)

8 pièces, garage. Chauffage mazout. Confort - Jardin
Louis Braschoss & Cie
Corraterie 9
Téléphone 24 52 10

OFFRES D'EMPLOIS

Londres. Cherchons

jeune femme

pour s'occuper des enfants et faire des travaux ménagers faciles. Notions d'anglais indispensables. Bons gages. Entrevue possible à Genève. Adresser offres détaillées avec photo à M. Norman Linton, 11 Talbot Crescent, Hendon, London, N.W. 4.

AGENCE IMMOBILIÈRE

H. WALD

Successeur de

H. WAKKER

2, rue Verdaine - Tél. 24 23 35

Gérances - Vente et achat d'immeubles
Service de Villas - Assurances

CIRCULAN est EFFICACE

Bois dur

contre : artériosclérose, hypertension artérielle, palpitations du cœur fréquentes, vertiges, migraines, bouffées de chaleur, troubles de l'âge critique (fatigue, pâleur, nervosité), hémorroïdes, varices, jambes enflées, mains, bras, jambes et pieds froids ou engourdis. — Extrait de plantes au goût agréable. — 1 litre, Fr. 20,55. — ½ litre, Fr. 11,20. — Façon original, Fr. 4,95 — Chez votre pharmacien et droguiste.

Prenez la Cure Circulan (Fr. 20.55) contre les troubles circulatoires



LABEL
La marque d'un travail équilibré et rémunéré

Le signe Label garantit que les produits qui en sont munis ont été fabriqués dans de bonnes conditions de travail. Pensez-y en faisant vos achats !

Organisation Suisse Label
Secrétariat: Bâle, Gerbergasse 20

Pump élégant et raffiné

BALLY-BOTTIER

« NEMROD »

Ravissant escarpin, monté sur talon « Stylet » très chic. En Moda noir ou brun-clair garni d'un petit nœud original.

79.80

Et avec cela... un beau sac exclusif, bien assorti!

E/k 69.80

Box ou Vernis 77.80



Schneiders
Genève Rue du Rhône 42

ÉCONOMIE ET FINANCES

CHRONIQUE DES BOURSES

Le calme semble être revenu à la Bourse de New-York et le volume des échanges, de l'ordre de deux millions de titres quotidiennement, indique bien que la spéculation ne joue plus un rôle actif. On est donc entré dans une phase de consolidation que l'on aimerait voir se prolonger encore quelques semaines, de sorte que le marché soit en possession d'une situation technique saine lorsque seront connus, vers mi-avril, les résultats financiers des entreprises pour le premier trimestre. Cet assainissement ne peut cependant se développer que si la demande ne l'emporte sur l'offre, c'est-à-dire qu'un certain équilibre s'établisse entre acheteurs et vendeurs.

Or hier, on pouvait à nouveau constater une légère prédominance de la demande, ne particulier sur les titres de l'acier, de la construction d'avions, de la chimie, des métaux non ferreux et des chemins de fer. A l'exception des chimiques, tous ces secteurs offrent encore d'excellents rendements et il y a lieu de s'attendre à quelques relèvements de dividendes pour divers leaders de ces industries. Les favoris indiscutés du marché sont présentement les aciéries et les cuprifères pour lesquelles le marché escompte des bénéfices nets en forte progression pour le premier trimestre.

Par ailleurs, on parle de la possibilité d'une augmentation du prix du cuivre, métal qui connaît à nouveau une période faste. Dans ce secteur, on mentionnera la récente hausse de quelques valeurs moins connues mais dont les perspectives paraissent des plus intéressantes parce qu'un relèvement du prix du métal rouge aurait une incidence plus nette sur leurs bénéfices nets que dans le cas des grands leaders. Nous pensons ici à des titres tels que Inspiration Copper, Miami Copper et Magma Copper. Vers la fin de la séance, on observait un net redressement des valeurs ferroviaires alors que les secteurs susmentionnés maintenaient leurs gains, imprimant à la cote un ton raffermi.

Aux Bourses suisses, la tendance a été plutôt lourde à la suite de quelques dégagements de ceux qui opèrent à court terme. Au demeurant, on doit bien reconnaître que le marché se devait de consolider sa situation après la vive avance des valeurs industrielles. Ce compartiment a donc supporté le poids des réalisations, notamment le secteur chimique — à l'exception de Roche — et la métallurgie. Toutefois, peu avant la clôture, les acheteurs intervenaient à nouveau. Les banquiers et les trusts ont également fait preuve de faiblesse, y compris la Royal Dutch et l'Interhandel. Londres est toujours hésitant. A Francfort, où l'activité paraît diminuer, on relève néanmoins la fermeté des actions de banques alors que le reste du marché campe sur ses positions.

Continuera-t-on à démanteler la Bourse de Genève ?

En juillet 1951, nous avions déjà attiré l'attention sur les graves inconvénients et les dommages causés par l'application stricte des dispositions de la loi fédérale sur le timbre aux actions étrangères cotées en Suisse et plus particulièrement à Genève, dont la prospérité boursière est due en partie aux valeurs étrangères.

En effet, l'application trop rigide de cette loi mal faite a provoqué la radiation à la cote de notre Bourse des actions Montecatini, San Ildefonso, Moctezuma et Rhône-Poulenc. Elle a pour conséquence, d'autre part, de ne laisser figurer à la cote qu'une petite partie des actions émises par certaines sociétés étrangères, celles-ci renonçant — pour des raisons faciles à comprendre — à introduire sur notre marché les actions nouvelles créées à la suite d'augmentations de capital ou de remaniements internes. C'est le cas de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, de la Société Commerciale de l'Ouest-Africain, de la Brasserie de Meuse S.A., des Phosphates de Gafsa, de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Pour les mêmes raisons, d'autres sociétés semblent irrémédiablement condamnées, et parmi celles-ci de grandes valeurs internationales qui ont animé notre marché boursier pendant de nombreuses années, telles l'Elektrolux et la Chartered.

Le fisc fédéral démantèle la Bourse. Et non seulement il la démantèle, mais il lui coupe radicalement toute possibilité de se développer en l'empêchant d'admettre à sa cote de nouvelles valeurs étrangères à large marché.

C'est ce que souligne très opportunément le dernier rapport de la Chambre de la Bourse de Genève en citant les exemples ci-dessus et d'autres sur lesquels nous allons revenir.

Précisons, pour le lecteur non averti, que l'Administration fédérale des contributions (en abrégé AFC) exige, pour les titres étrangers au porteur cotés à une bourse suisse, le paiement d'un droit de timbre forfaitaire sur les coupons, droit déterminé tout à fait arbitrairement puisque, selon l'aveu même de l'AfC dans une de ses « décisions » toute récente, « les dispositions légales ne contiennent aucune règle relative au calcul du droit à forfait ». L'AfC prend comme base de sa taxation le dividende moyen supposé pendant trente ans et le nombre moyen supposé de titres circulant en Suisse. On voit ainsi comme cette taxation peut être équitable et justifiée!

Pratiquement, on en arrive aux résultats suivants, à proprement parler ahurissants: Pour introduire à notre Bourse l'action d'une entreprise hollandaise très activement traitée, il faudrait que la société veuille bien acquitter un droit forfaitaire dépassant 400.000 francs.

Les calculs ont été faits pour d'autres valeurs étrangères de grande renommée et, pour toutes, on est arrivé à des chiffres quasi astronomiques en matière de droit de timbre. L'élargissement des marchés suisses est donc prohibé, alors que d'autres bourses, celles de New-York et de Paris entre autres, sont ouvertes largement à l'admission de valeurs étrangères.

Enfin, pour ne pas allonger la liste, signalons le cas de l'Elektrolux, qui a aussi payé à l'origine un droit forfaitaire de 7785 francs. Mais, par suite de l'augmentation de son capital, due à la réévaluation de ses actifs (réévaluation due elle-même en partie à la dévalorisation de la couronne suédoise), Elektrolux a distribué gratuitement une action nouvelle de 100 couronnes pour une action ancienne. Après discussion, décision et recours, l'AfC réclame 71.630 francs de droits pour autoriser le marché officiel de cette action nouvelle!

Or, il faut bien se mettre dans la tête (ce qu'on ne semble pas imaginer à l'AfC) que les sociétés en cause ne recherchent pas la cotation de leurs titres en Suisse, qu'elles n'ont aucun cadeau à faire au fisc fédéral et que cette cotation est sollicitée uniquement dans l'intérêt des actionnaires suisses et plus géné-

ralement du marché suisse des capitaux, actuellement engorgé et trop étroit.

Cette situation est elle-même préjudiciable au fisc:

1. Parce que, pour échapper à ces droits prohibitifs, beaucoup de titres étrangers se traitent « hors bourse », sans contrôle possible pour les clients en ce qui concerne les cours;

2. Parce que le fisc aurait grand intérêt, au contraire, à ce que les opérations donnant lieu à la perception du droit de timbre de négociation soient les plus nombreuses possibles. La nature même du droit de timbre de négociation constitue une recette beaucoup plus permanente que celle du droit occasionnel prélevé sur les titres étrangers lors de souscriptions publiques ou lors de leur introduction en Bourse.

En résumé, la loi sur le timbre empêche actuellement tout élargissement du marché des valeurs étrangères cotées en Suisse, valeurs qu'il serait pourtant indiqué d'admettre aux Bourses suisses pour absorber une partie des capitaux abondants qui cherchent placement dans notre pays, en particulier les capitaux étrangers. Il est même malsain que ces derniers — et pour de gros montants — recherchent, faute de mieux, les valeurs pupillaires et les raréfient à tel point que nos institutions suisses de prévoyance (caisses de pension, assurances de toute nature, etc.) ne peuvent plus obtenir, sur ces titres, des rendements qui leur sont techniquement nécessaires.

De plus, le contrôle des devises, dans les pays étrangers, se desserre, ce qui permet maintenant à de nombreux opérateurs suisses de s'adresser directement à des banques étrangères pour opérer à Paris, à Francfort, etc. Si quelques grandes valeurs ayant un marché international étaient introduites en Suisse, ils pourraient traiter avec les banques de notre pays et se passer ainsi d'intermédiaires coûteux dont les gains ne profitent en rien à l'économie et au fisc suisses.

Il est donc très regrettable que l'AfC applique la loi sans souplesse, en servante fidèle mais d'esprit obtus. Pour lui faire modifier son attitude, une révision urgente s'impose, ce qui serait aussi l'occasion de simplifier cette législation pleine de chinoïseries, sans qu'il en coûte à la Confédération. Les banques elles-mêmes sont prêtes à collaborer avec l'AfC et à suggérer certaines solutions qui permettraient au fisc fédéral de récupérer d'un côté ce qu'il abandonnerait d'un autre côté. Il suffit de s'entendre. Mais il est bien clair que la situation actuelle est absurde, qu'elle est nuisible à tous les intéressés et qu'elle conduit dans une impasse.

A l'occasion de cette révision, il serait nécessaire, aussi, de modifier les dispositions concernant la publicité en faveur des émissions étrangères. Aux termes des dispositions en vigueur, un journal suisse n'a strictement pas le droit de mentionner, même à titre d'information, une augmentation de capital d'une société étrangère, si cette émission n'est pas introduite en Suisse et n'a pas payé son tribut au fisc fédéral! Nous savons par expérience que nous vivons sous un régime de « tolérance », mais que, suivant son humeur, l'AfC peut nous frapper d'un jour à l'autre d'une sanction pécuniaire. Cette tutelle sur la presse d'information est intolérable. Elle a créé une fausse situation qui doit disparaître, sans quoi nous irons de difficultés en difficultés, pour la seule satisfaction des juristes de l'Administration qui y trouvent leur raison d'être.

Dx.

PRIX D'EMISSION. — Part Amca \$ 44.50; Part Safit £ 11.30; Fonsa fr. 192.75; Sima 1110 d; Canac \$ c. 99.50; Canasec fr. 545; Ussec 591; Actions Suisses 974; Swisimmobil (nouvelle série) 1110 d; Canafund \$ c. 31.43; Usafund \$ US 33.96; Television Electronics Fund; prix de rachat \$ US 11.07, prix d'émission \$ US 12.07.

Hors cote: Bons Hoffmann-La Roche fr. 9235.

PRIX DE L'OR. — Lingot 4810 à 4850; Vreneli 28.25 à 29; Napoléon 29.25 à 30.25; Souverain (roi) 38.75 à 40; \$ or 740 à 770.

Bourse de Zurich du 22 mars

L'hésitation de Wall Street et l'approche de la liquidation ont donné lieu à de nombreuses réalisations qui ont entraîné un fléchissement parfois sensible des cours dans la plupart des compartiments les échanges ayant été par ailleurs plus nourris que la veille. Au compartiment des bancaires, seule Crédit Suisse confirme ses bonnes dispositions en terminant inchangée à 1420 francs, alors que Union de Banques Suisses et Société de Banque Suisse fléchissent respectivement à 1445 contre 1455 francs et à 1300 contre 1315 francs. Dans le secteur des sociétés financières l'effritement de Banque fédérale se poursuit, ce titre clôturant à 343 contre 347 francs. Les sociétés d'électricité, après avoir été en vedette pendant quelques jours, terminent à peine soutenues, Italo-Suisse cédant également une partie de ses gains précédents à 332 contre 336 francs. Parmi les compagnies d'assurances, Zurich-Accident a été traitée à 13.650 fr. soit un gain de 100 fr. par rapport à la veille, l'augmentation du capital proposée à l'assemblée générale et la division des actions ayant stimulé les transactions sur ce titre, alors que Réassurance perd 115 fr. à 10.160 francs. Pour la première fois, les industrielles ont suivi la tendance générale, le recul ayant atteint toutes les valeurs de ce compartiment, à l'exception de Sulzer qui termine inchangé à 2750 fr. Le fléchissement le plus sensible a été enregistré par Brown Boveri à 1720 contre 1750 fr. Il faut tenir compte toutefois du fait que ce fléchissement intervient après une période de hausse prolongée, au cours de laquelle des niveaux records ont été atteints à plusieurs reprises. L'avance par rapport à la liquidation précédente demeure importante et il faut admettre que l'allure des valeurs industrielles s'améliorera encore après la réponse des primes. Au compartiment étranger, les valeurs américaines ont fait preuve de réserve conformément aux avis de New-York, les fluctuations pour les ferroviaires et les industrielles ne dépassant pas dix points. Activement traitées, les valeurs de pétrole n'ont pu sauvegarder entièrement leurs cotations précédentes, Royal Dutch ayant terminé à 675 contre 685 fr. et Standard Oil à 475 contre 479 francs.

Cours des billets à New-York le 18 mars

(Communiqués par Deak & Co. Inc., à New-York) \$ 1.96-1.99 pour 100 fr. belges; 13.90-14.20 pour 100 couronnes danoises; 2.67-2.70 pour une livre; 2.85-3.10 pour 1000 Marks finlandais; 2.65-2.69 pour 1000 fr. français; 23.40-23.60 pour 100 Deut.-Marks; 1.55-1.58 pour 1000 lires; 26.10-26.30 pour 100 florins; 12.75-13.25 pour 100 cour. norvégiennes; 3.40-3.47 pour 100 escudos; 2.28-2.31 pour 100 pesetas; 18.10-18.60 pour 100 cour. suédoises; 23.25-23.35 pour 100 fr. suisses; 2.50-2.60 pour une livre égyptienne; 3.45-3.57 pour 100 pesos argentins; 100-102.50 pour 100 dollars canadiens.

Bourse de Paris du 22 mars

La tendance a été conforme à celle de la veille: fermé sur les valeurs françaises et allure maussade sur les valeurs étrangères. La réponse de primes — 65 % environ de celles-ci ont été levées — a été faite sans difficulté, préparée qu'elle était à l'avance. Le volume d'affaires a été moyen.

Les valeurs françaises de pétroles ont été en vedette, principalement la Française des Pétroles (+700) intéressée dans l'augmentation survenue de la production du pétrole au Moyen-Orient. La demande en pétrole d'Aquitaine a été élevée à 15.000 et Finarep cote 29.200 niveau auquel 10 % des demandes ont été servies seulement.

La Banque de l'Indochine a progressé de 1050 francs et la Banque de Paris, dans un marché suivi, de 300 francs.

Les gains les plus intéressants sont notés sur Djebel Djerissa (+1700), Saint-Gobin (+700), Poliet et Chausson (+300), Péchiney (+460).

Les valeurs étrangères sont en repli tant pour celles orientées vers Wall Street que vers Londres. Les valeurs belges sont irrégulières.

COURS COMMERCIAUX. — Blé Chicago: mars 220, mai 211,62; coton New-York: avril 33,47, mai 33,61.

New-York: cuivre 38 à 40; plomb 13,25; zinc 10,50.

Londres: étain 714; or 251,1; argent 77,25.

BREVETS D'INVENTION. Rue de la Cité 20 A. BUGNION GENEVE. Physicien diplômé de l'Ecole Polytechnique fédérale. Ancien élève de l'Ecole supérieure d'Electricité à Paris. Ancien expert à l'Office fédéral de la Propriété intellectuelle.

Une montre pour la vie. PATEK PHILIPPE les Maîtres de l'Horlogerie Genevoise. 22, GRAND-QUAI, 22.

COTES DES BOURSES 22 MARS

Table with columns for GENEVE, OBLIGATIONS, ACTIONS, and COURS DES BILLETTS DE BANQUE. Lists various financial instruments and their prices.

Table with columns for LAUSANNE, ZURICH, and BALE. Lists various financial instruments and their prices.

Table with columns for PARIS, LONDRES, and MONTREAL. Lists various financial instruments and their prices.

Table with columns for DUSSELDORF and NEW-YORK. Lists various financial instruments and their prices.

LA VIE GENEVOISE

Association d'Entrepreneurs de Transports du Canton de Genève (A.E.T.G.)

Comité: Président: Jules Babel; vice-président: Auguste Page; secrétaire: Charles Binggely; vice-secrétaire: Edmond Martin; trésorier: Marcel Foex; membres adjoints: Théo Dupraz, Roger Jacquemoud, Henri Ducommun, Edouard Veillet.

Le comité invite les nouveaux transporteurs désirant faire partie de cette association, d'assister à l'assemblée extraordinaire qui se tiendra au local, Café du Boulevard (Bd Georges-Favon 20), vendredi 25 mars à 20 h. 30.

Les obsèques d'Edouard-F. Filliol

Les obsèques de notre cher confrère Edouard Filliol ont eu lieu mardi après-midi en la Maison de paroisse du chemin Rieu, toute proche de la demeure que le défunt habitait, à la Petite-Bois-sière.

Le culte fut présidé par le pasteur Schaller qui, après avoir lu les textes liturgiques, évoqua la riche personnalité d'Edouard Filliol, qui ne comptait que des amis, et dont les qualités d'intelligence n'avaient d'égaux que celles du cœur.

Il appartenait ensuite à M. Marc Chenevière, rédacteur en chef de « La Suisse », de dire la perte immense que notre confrère vient de faire, quatre mois à peine après la mort de cet autre excellent journaliste Marcel Rosset. Edouard Filliol laisse à tous ceux qui l'ont connu et aimé un exemple de magnifique droiture, intellectuelle et morale.

M. Gabriel Bonnet, président d'honneur du Servette, ancien conseiller national, rendit un émouvant hommage au fidèle collaborateur du grand club genevois, qui perd en Edouard Filliol un ami, un chef, un conseiller. Son souvenir restera vivant.

Une fervente prière dite par le pasteur Schaller et la bénédiction termineront cette triste cérémonie.

Les honneurs furent ensuite rendus par une foule d'amis et par de très nombreux membres de la presse genevoise et de la presse sportive.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Saint-Georges.

Pour la jeunesse des écoles

Le Conseil d'Etat prévoit de nouveaux locaux

Pendant trop longtemps, on a négligé, à Genève, de tenir compte des avertissements donnés par les statistiques. L'accroissement de la population, la date fatidique de 1960, où termineront leurs études les jeunes gens faisant partie des classes 1943, particulièrement nombreuses, la surcharge imposée aux locaux d'école actuels, nécessitent des travaux immédiats. Le collège de Saint-Antoine est devenu trop petit. Il avait pu s'étendre quelque peu aux Casemates. Mais il est obligé maintenant de restituer ces classes à la Ville, qui en a besoin. D'autre part, le Collège Moderne se trouve lui aussi à l'étroit.

Les baraquements qui existent aujourd'hui à la place Sturm seront cédés au Collège Moderne. Les classes du Collège inférieur qui ne trouvent pas place à Saint-Antoine occuperont provisoirement des baraquements édifiés dans une propriété, à la périphérie de la ville, à proximité de moyens de transport.

L'Etat négocie actuellement l'achat de terrains qui seront affectés à des fins scolaires pour la rentrée des classes de 1956, ce à titre temporaire. En effet, lorsque le Collège sera reconstruit, on pourra en ramener toutes les classes à Saint-Antoine.

D'autre part, les services compétents s'intéressent à un terrain, situé sur la rive gauche, à la périphérie de la ville. La Cité universitaire pourrait y trouver place, dans un cadre agréable et à proximité de moyens de transport.

Enfin, la Ville, de son côté, devra fournir à l'Etat, pour la rentrée de septembre 1955, huit baraquements valant environ 100.000 francs chacun, destinés aux classes primaires. Le Conseil administratif demandera un crédit à cet effet au Conseil municipal.

On voit que les différents départements genevois ne manqueront pas de besogne au cours des prochains mois...

J. Mnt.

Première Eglise du Christ, Scientiste, Genève (6, boul. des Philosophes. — Réunion de témoignages: à 18 h. 30 en anglais; à 20 h. 30 en français.

Société de la Science Chrétienne (28, rue du Cendrier). — Réunion de témoignages: à 19 h. 15 en allemand; à 20 h. 30 en français.

DECES

Henry Paul, 1888, route de Malagnou 138 d; Galster Pierre, 1874, rue Ad.-Tschumi 4; Cusin Pierre, 1954, rue Simon-Durand 6; Dumond, née Boquet Françoise, 1866, avenue d'Aire 53; Roulet, née Charrière, Jeanne, 1879, rue de Lausanne 54; Berger, Anna, 1893, rue Masbou 3; Treuthardt Marie-Louise, 1868, rue des Granges 5; Demont Charles, 1867, rue de Contamines 17; Glauser, née Lanz, Lina, 1893, rue Caroline 15.

AVIS MORTUAIRES

La famille et les amis de

Mademoiselle Louisa TREUTHARDT

ont le chagrin d'annoncer son décès, survenu le 21 mars 1955, dans sa 86me année.

Culte à la chapelle du crématoire de Saint-Georges, où le corps est déposé, jeudi 24 mars, à 10 heures 15.

REMERCIEMENTS

Madame Berthe REDARD

profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de son grand deuil et dans l'impossibilité de répondre à chacun, remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs et messages, l'ont entourée dans sa cruelle épreuve.

Les transformations de l'aéroport

Une solution va intervenir

Depuis que le nouveau Conseil d'Etat est entré en fonctions, il témoigne d'un esprit d'équipe qui fit souvent défaut à son prédécesseur. En ce qui concerne plus particulièrement notre sujet, les deux Départements des travaux publics et du commerce travaillent selon le meilleur esprit de collaboration, leurs chefs, MM. Dutoit et Dupont, ayant compris qu'une entente serait profitable à tous.

L'aéroport, inconfortable comme nous l'avons décrit, fut le premier sujet de préoccupation des nouveaux magistrats. Récemment, une petite délégation conduite par M. Emile Dupont et comprenant un architecte, un ingénieur et un technicien, a visité Orly de la cave au grenier. On lui fit le meilleur accueil, ce qui permit aux experts de mesurer dans le détail les progrès réalisés par le grand aéroport parisien. Les spécialistes français ont établi leurs plans d'après des pronostics vertigineux: Orly doit être capable de recevoir trois millions de passagers chaque année, d'ici une décennie peut-être.

La délégation genevoise a été fort heureuse d'apprendre qu'un critère absolu avait guidé les ingénieurs français: un aéroport est avant tout à la disposition des voyageurs. On doit tout faire pour assurer leur confort. En conséquence, les services d'administration, de douane et de police viennent après les passagers dans l'ordre des préoccupations. En d'autres termes, on se préoccupera d'abord de l'accueil des passagers et de leur séjour dans une agréable salle d'attente. Puis l'on offrira aux services administratifs les locaux qui leur sont nécessaires pour l'accomplissement de leur tâche. On ne peut pas dire, évidemment, que ce système ait présidé à la construction de Cointrin...

Quoi qu'il en soit, une importante conférence aura lieu dans quelque temps à l'Hôtel de Ville. Les personnalités les plus intéressées à l'aéro-

1 Voir Journal de Genève No 64.

Jacques Monnet.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Une pétition - Entre sportifs - Questions

C'est par la lecture d'une longue pétition de parents d'élèves des écoles de Villeneuve et de la rue du 31-Décembre — où, on s'en souvient, des écoliers avaient été légèrement intoxiqués — que s'ouvre l'avant-dernière séance de la présente législature du Conseil municipal. Dans leur message, ces honorables citoyens s'étonnent que l'enquête ne soit pas encore terminée. Au fait, ces parents prennent certains points du rapport de M. le juge Barde et, suivant l'exemple donné par les citoyens qui s'adressent, pour d'autres affaires, au Grand Conseil, veulent saisir la commission des pétitions de leurs doléances. Et l'on va assister, pendant une heure d'horloge, à un débat confus sur les droits de la commission des pétitions, alors que l'affaire est du ressort du Conseil administratif.

M. Cottier ne peut faire mieux que de citer les conclusions du rapport de M. le juge Barde, qui établit notamment la responsabilité causale de la Ville, la responsabilité partielle, mais limitée, de certains fonctionnaires, et la nécessité pour les Services de l'administration de procéder, dans leurs relations professionnelles, non par téléphone. Pour ce qui est des incidents survenus à l'école du 31-Décembre, le rapport de M. Barde reconnaît les difficultés techniques à résoudre; aucun fonctionnaire n'est impliqué.

Aujourd'hui, les parents expriment la volonté de voir cette affaire liquidée rapidement, alors que le rapport de leur expert, M. Pahud, n'est pas encore parvenu (il y a longtemps que celui de M. Charvoz, expert du Conseil administratif, est arrivé). Certains parents parlent même de sanctions à appliquer et fixent même un délai. Le Conseil administratif, affirme avec force M. Cottier, entend conduire son enquête jusqu'au bout en toute sérénité, quiétude et justice. Il prendra ses conclusions quand l'enquête sera close; peut-être même le Conseil administratif a-t-il des arguments à faire valoir auprès des parents. Le Conseil administratif regrette ces incidents, mais il entend être équitable et ne pas laisser porter des accusations contre des fonctionnaires si elles ne sont pas fondées.

Appuyés par M. Hochstaetter (pop.), M. Julita (s.), puis M. Maillard (s.) proposent le renvoi de la pétition à la commission des écoles. Cette proposition est vivement combattue, et avec des arguments pertinents, par MM. Dovaz (nat. dém.), Ducret (chr.-soc.) et Monney (nat. dém.). Au vote, le point de vue des partis nationaux l'emporte contre les voix socialo-popistes.

Crédits

Après avoir accepté plusieurs rapports de commissions — vente et échange de parcelles, crédits pour la Halle des Sports et la nouvelle piste de glace, allocations de renchérissement aux retraités — les conseillers municipaux font droit à une demande de M. Castellino (r.) et discutent immédiatement l'ouverture d'un crédit de 3000 fr., à titre de garantie, destiné à permettre l'organisation de l'étape de Genève du Tour de Suisse cycliste. M. Burtin (soc.) s'étonne de cette procédure; les conseillers en sont moins surpris quand ils apprennent de la bouche de M. le conseiller administratif Billy que M. Burtin s'était mis sur les rangs; mais la S.R.B. a proposé le groupement au nom duquel M. Barambon a formulé la demande auprès des autorités. Le crédit est voté, ainsi que celui de 4000 fr. qui sert de garantie à la rencontre d'athlétisme Suisse-Allemagne.

A propos de la demande des Rencontres internationales (1500 fr. de subvention et 10.000 fr. au fonds de garantie), M. Hochstaetter reprend sa ritournelle de l'an passé. Renvoyé à une commission « ad hoc ».

De tout un peu

La présentation par M. Billy — M. Dussoix, malade, est excusée — du compte rendu financier de 1954 nous vaut des interventions de MM. Julita et Maillard à propos des Corps-Saints et de Cornavin et du Perron. M. le conseiller d'Etat Dutoit en profite pour donner un bref cours de droit public

port arrêteront à l'ordre précis des besoins, de manière que l'ensemble de la population puisse être renseigné sans tarder. Nous croyons savoir, d'autre part, que l'aménagement de Cointrin a déjà fait l'objet de travaux préparatoires d'une certaine ampleur.

LA PISTE DE 3000 METRES

On sait que la piste actuelle, qui compte 2000 mètres, n'est pas accessible aux Super-Cons-tellation en pleine charge, pas plus qu'aux nouveaux DC-7 dont la Swissair recevra des exemplaires vers la fin de l'année prochaine. Comme les pilotes devront, pendant six mois environ, s'astreindre à un entraînement sévère sur ces nouveaux appareils, il est indispensable que la piste allongée soit prête au printemps de 1957. Deux étapes sont prévues, portant successivement la longueur totale à 2500 mètres, puis à 3000 mètres.

Pendant fort longtemps, on est demeuré dans l'incertitude à propos des terrains sur lesquels la piste allait s'étendre. Il s'est agi de pour-parlers avec la France, pour obtenir en échange ou en location la région nécessaire à l'agrandissement de la piste.

Actuellement, les études préparatoires sont terminées. Aucune soumission n'a encore été faite. En revanche, des pourparlers sont en cours. Selon les informations que nous avons pu recevoir, une demande a été présentée au gouvernement de la République française de réunir une conférence bi-partite qui s'occuperait de l'extension de la piste et de son éventuel passage sur territoire étranger. Raisonnablement, on peut penser que les choses ne sauraient durer longtemps encore car l'atmosphère, à Paris, ne semble nullement hostile aux projets genevois. Si tout va bien, la piste de Cointrin serait donc prête au début de 1957 pour accueillir les plus lourds appareils du moment.

Vers une revalorisation de la fonction publique

Revendications syndicales et offres officielles

L'Intersyndicale du personnel de l'Etat et l'Intersyndicale de la Ville et des Services industriels viennent de faire tenir aux journaux une lettre dans laquelle elles relèvent que la fonction publique ne peut même pas maintenir son standard de vie de 1935, l'indice des salaires ayant été maintenu à la cote 170. En conséquence, ces associations présentent aux autorités compétentes une demande d'augmentation générale de salaire correspondant à 3%.

Une assemblée de tous les services de l'Etat, qui se tiendra le 31 mars prochain, traitera vraisemblablement de cette question, qui préoccupe beaucoup les fonctionnaires. Ceux-ci estiment, en effet, qu'ils sont défavorisés par rapport à leurs collègues du secteur privé, qui bénéficient aujourd'hui d'un « indice supérieur à 200 pour les employés ». Faute d'avoir pu vérifier cette affirmation, nous laissons aux Intersyndicales la responsabilité de leurs dires, qui nous semblent cependant solliciter un peu la réalité.

D'autre part, des informations de bonne source nous permettent de croire que l'Etat, la Ville de Genève, les Services industriels et la C.G.T.E. feraient à leur personnel une proposition de rajustement des salaires, se situant à 2% au-dessus des taux actuels. Si cette proposition voit effectivement le jour, il sera intéressant d'examiner en quel sens s'orientent la réaction de la fonction publique, qui peut se contenter de l'offre faite ou maintenir ses actuelles réquisitions. (m.)

COURS PRATIQUE D'ORGANISATION

Monsieur J. Britschgi, directeur du T.C.S. et secrétaire général de l'Alliance internationale de Tourisme, fera un exposé sur « l'Elasticité du marché de l'essence en fonction de son prix », le mercredi 23 mars, à 20 h. 30, Université, Salle 52. Cette conférence terminera la série du cours pratique d'organisation de Monsieur E. Soutter, conseiller en organisation. Inscriptions aux Cours Réunis, Passage des Lions 6, et le soir à l'entrée. SP 1

Association nationale démocratique du Grand-Saconnex

Mercredi 23 mars 1955, 20 h. 30, Auberge, conférence de M. Charles Guillon, de l'Y.M.C.A. sur « La jeunesse devant la situation mondiale ». Invitation à tous les citoyens.

Assemblée générale

du Cercle national démocratique

L'assemblée générale du Cercle aura lieu le jeudi 24 mars 1955, à 20 h. 30, en son local, 78, rue du Rhône.

L'assemblée générale sera précédée, à 18 h. 30, comme de coutume, d'un apéritif et d'un buffet froid. S'inscrire auprès de la tenancière du Cercle avant le 21 mars.

Après la partie administrative, conférence de M. Raymond Deonna sur « Contrastes d'Egypte » (projections).

Association démocratique Petit-Saconnex - Servette-Saint-Jean

Jeudi 24 mars 1955, 20 h. 30, Grand-Pré, angle rues Hoffmann-Pestalozzi, conférence de M. Raymond Lambert sur ses deux expéditions à l'Himalaya (films et projections) et exposé de M. Pierre Guinand, président central du Parti national démocratique, sur le climat politique à la veille des élections municipales. Invitation à tous les citoyens. SP 1

POURQUOI UN HOMME SUR DEUX MEURT-IL DU CŒUR ?

Le Dr Jean Nussbaum, de Paris, spécialiste de la médecine préventive, exposera ce sujet en deux conférences avec films, à la Salle Centrale, les samedis 26 mars et 2 avril, à 20 h. 30. Billets en vente au Grand Passage et à l'entrée à Fr. 2.50 pour deux conférences et Fr. 1.50 pour une conférence. Sous les auspices de la Ligue « Vie et Santé ». SP 1

LES SPORTS

Le Tribunal fédéral admet qu'on déduise du revenu les mises au Sport-Toto

Un habitant du canton de Neuchâtel a participé en 1952 régulièrement au Sport-Toto et a gagné de cette façon, au total 6214 francs, moyennant une mise de 4542 francs.

Lors de sa taxation pour l'impôt de Défense nationale, le fisc neuchâtelois a considéré que ce gain était imposable comme revenu après déduction du 80 % de ses mises.

L'administration fédérale des contributions a recouru au Tribunal fédéral contre ce mode de faire. Elle estime que ce jeu hebdomadaire forme un tout et qu'une déduction peut seule être faite lorsqu'il y a eu gain.

La Chambre de droit administratif du Tribunal fédéral n'a pas admis cette solution. A son avis c'est une période complète de jeu qui forme un tout et par conséquent, dans le calcul du revenu imposable, non pas 80 % mais bien 100 % de la mise totale de cette période doit être déduit de la somme de tous les gains.

ATHLÉTISME

Le nouveau record du monde des 400 m.

Le record mondial du 400 mètres plat, détenu depuis 1950 par le Jamaïcain Rhoden avec 45"8, a été nettement battu aux Jeux panaméricains de Mexico par le Noir Louis Jones, de New Rochelles (New-York), dans le temps extraordinaire de 45"4, son rival et compatriote James Lea terminant lui en 45"6, performance elle aussi meilleure que celle de Rhoden. Aussitôt le but franchi, le jeune nouveau recordman (23 ans) s'est effondré sur la piste cendrée.

Voici la liste des précédents détenteurs du record du monde des 400 mètres: 1912: Reidpath (E.-U.) 48"2; 1916: Mederith (E.-U.) 47"4; 1928: Spencer (E.-U.) 47"; 1932: Eastman (E.-U.) 46"4; 1932: Carr (E.-U.) 46"2; 1936: Williams (E.-U.) 46"1; 1939: Harbig (All.) 46"; 1941: Klemmer (E.-U.) 46"; 1948: McKenley (Jam.) 46"; 1948: McKenley (Jam.) 45"9; 1950: Rhoden (Jam.) 45"8.

FOOTBALL

Servette jouera à Londres

et Tottenham viendra à Genève

Le Servette jouera le 30 mars prochain à Londres contre Tottenham Hotspur. La revanche aura lieu à Genève en mai, lors d'un déplacement du club anglais en Hongrie. SK 1

Georges Schneider blessé

au cours d'une chute

A l'issue d'un slalom dont il avait été l'architecte, Georges Schneider est tombé et s'est fracturé le nez. L'ex-champion du monde, qui a affronté avec succès les pistes les plus redoutables devra garder un repos complet.

L'accident est imputable aux piquets qui jonchaient la piste et qu'en bon organisateur, soucieux de protéger le matériel il portait sur son épaule.

TENNIS DE TABLE

Steckler prend le maillot jaune

La deuxième étape, série A, a été remportée facilement par le nouveau sélectionné pour les championnats du monde, qui a ravi le maillot jaune à D. Giudici.

Résultats: 1. Steckler, 6 p.; 2. Cl. Duvernay, 5 p.; 3. M. Jaquet et D. Giudici, 4 p.; etc.

Classement général: 1. Steckler, 11 p.; 2. Giudici, 10 p.; 3. Cl. Duvernay, 9 p.; 4. Dall-Aglia, 7 p.

3me étape, série A, et 2me étape série B: le 28 mars.

VOLLEY-BALL

COUPE DÉFI DU Dr BRANDI

Ce match de la semaine a opposé l'équipe de Genève Police à celle de Genève Pro Patria. Les policiers sont venus à bout de leurs adversaires en deux sets presque sans histoire de 15 à 9 et 15 à 7.

Cette victoire hisse Genève Police au 2e rang avec 20 points derrière Paquis, 71 points.

Nos policiers rencontreront, cette semaine encore Versoix sur un terrain à fixer.

LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS

merci
aux milliers
de spectateurs
qui ont
(jusqu'à ce jour)
gardé le
secret
des
diaboliques

A LA RADIO...

MERCREDI 23 MARS
SUISSE ROMANDE (392,6 m.; 764 kc.; 150 kW)
7.00 Gymnastique; 7.15 Inf.; Heure; 11.00 «Obéron», opéra romantique en trois actes, Carl-Marie von Weber; 11.35 «Primavera», Ch. Kocchlin, 11.50 Refrains et chansons modernes; 12.15 Deux farandoles; 12.25 Le rail, la route, les ailes; 12.44 Heure; Inf.; 12.55 Sur tous les tons; 13.45 «Quatuor No 1», Smetana; 16.29 Heure; 16.30 Nos classiques; 17.00 «Le moulin sur la Floss», de Georges Eliot; 17.20 Le rendez-vous des Benjamins; 18.05 Musique anglaise de divertissement; 18.30 Nouvelles du monde des lettres, par Henri de Ziegler; 18.40 Orchestre Svend Amussen; 18.45 Micro-Partout; 19.05 La session de printemps des Chambres fédérales, par Olivier Reverdin; 19.15 Heure; Inf.; 19.25 Instants du monde; 19.40 Un bonjour en passant; 19.50 Questionnez, on vous répondra; 20.10 Indiscrétion, une production de Colette Jean; 20.30 Concert par l'Orchestre de la Suisse romande; direction Ernest Ansermet; 22.30 Inf.; 22.35 Les Nations Unies vous parlent; 22.40 Jazz; 23.10 Dernières notes.

SUISSE ALLEMANDE (567,1 m.; 529 kc.; 150 kW)
6.15 Inf.; 6.45 Gymnastique; 11.00 Programme de Sottens; 12.30 Inf.; 12.40 Radio-Orchestre; 13.35 Récital de chant; 14.00 Pour Madame; 16.30 «Quatuor à cordes» No 1, G. Dornitzette (une rareté musicale); 17.05 Des enfants apprennent à chanter; 17.30 Inf. pour les enfants; 18.05 Musique de chambre; 18.45 Le Pool International des wagons de marchandises; 19.25 Inf.; 20.05 Marches; 20.30 Feuilleton d'après le roman de J. Gotthelf: «Anne-Bäbi Javviger»; 21.25 Symphonie, Haydn; 21.50 Chœurs d'A. Bruckner; 22.15 Inf.; 22.20 Harmonies légères.

FRANCE - CHAÎNE NATIONALE (347 m.; 100 kW)
6.45 Gymnastique; 7.00 Inf.; 8.00 Introduction à la connaissance scientifique; 9.00 Inf.; 12.00 Orchestre radiophonique de Paris; 13.00 Inf.; 13.15 Chaque heure a ses plaisirs; 13.30 Maires de France; Paysans de France; 14.05 Inf.; 14.10 Mercures; 14.15 Émission littéraire; 14.27 Cours financiers; 14.35 Enseignement; 16.55 La philosophie du moyen âge et de la Renaissance; 17.25 Langue espagnole; 17.55 Sciences appliquées; 18.25 Magazine des Nations Unies; 18.50 Ici New York; 19.01 Concerto, Beethoven; 19.30 Paris vous parle; 20.00 Polyphonies; 20.30 La satire à travers les âges; 21.00 «Le Révérend Harlett», film de G. Govy; 22.37 Ouverture de «Coriolan», Beethoven; 22.45 Musique de chambre; 23.46 Inf.

JEUDI 24 MARS

SUISSE ROMANDE (392,6 m.; 764 kc.; 150 kW)
7.00 Culture physique; 7.15 Inf.; 11.00 Programme de Beromünster; 12.15 Sports; 12.44 Heure; Inf.; 12.45 Le charme de la mélodie; 13.30 Sonate No 5, Beethoven; 13.50 Deux Lieder de Schubert; 16.29 Heure; 16.30 Thé dansant; 17.00 Musique légère et chansons; 17.30 Chant, flûte et piano; 17.50 «La Primavera», Vivaldi; 18.00 Le Salon de Paris, par F. Duplain; 18.15 «Sémiramis», ouverture, Rossini; 18.25 Problèmes suisses; 18.35 Musique populaire suisse; 18.40 La session de printemps des Chambres fédérales, par Olivier Reverdin; 18.45 Le micro dans la vie; 19.13 Heure; Inf.; 19.25 Le miroir du temps; 19.40 Derrière les fagots; 20.00 «Ambre» (feuilleton), adaptation de Mme Andrée Béart-Arosa du film tiré de l'œuvre de Kathleen Winsor; 20.35 Fantaisie; 21.30 Orchestre de chambre de Lausanne; 22.30 Inf.; 22.35 Les maîtres que j'ai connus, par M. Emile Vuillemoz; III. Maurice Ravel.

SUISSE ALLEMANDE (567,1 m.; 529 kc.; 150 kW)
6.15 Inf.; 6.45 Gymnastique; 7.00 Inf.; 11.00 Chansons anciennes dans une forme nouvelle; 11.25 Chansons; 11.40 «Les seigneurs de l'esprit», causerie, par Jos. Beuret; 11.50 Quintette suisse; 12.15 Orchestre Promenade de Londres; 12.40 Musique d'opéras, de Verdi; 13.10 Musique italienne; 13.35 Orchestre récréatif bâlois; 17.00 Suite de chants suisses; 17.50 Rythmes et mélodies; 18.40 La paix du Siam menacée; 19.00 Ballet américain; 19.30 Inf.; Echo du temps; 20.00 Œuvres de Joh. Strauss par l'Orchestre de Berne; 20.30 Comédie-féerie de A. Henrikson; 21.30 Divertimento élégiaque pour cordes, Ture Rangström; 21.45 Musique populaire suédoise; 22.15 Inf.; 22.20 Pour les amateurs de la muse légère.

FRANCE - CHAÎNE NATIONALE (347 m.; 100 kW)
6.45 Gymnastique; 7.00 Inf.; 8.00 Les contes célèbres; 9.00 Inf.; 9.15 Français, par P. Demartres; 9.30 Espéranto, par P. Délaire; 12.00 Jeunesse magazine; 12.30 Belles pages de Bizez; 13.00 Inf.; 13.15 Chaque heure a ses plaisirs; 14.00 Journal parlé; 14.17 Cours financiers; 14.25 «Le Prince des Sots», adaptation de J. Richer; 16.45 Musique de chambre; 17.10 Récital d'orgue; 18.00 Orchestre de Lyon; 18.23 Mercures; 18.30 Ici New-York; 19.01 L'art vocal; 19.30 Paris vous parle; 20.00 Orchestre national; 22.00 L'art et la vie; 22.30 Les armées françaises dans la campagne de libération, par le colonel Georges Merz; 23.00 Anthologie de la musique contemporaine; Arthur Honegger; 23.46 Inf.

TELEVISION

MERCREDI 23 MARS

20.15 Mire; 20.30 Télé-Journal; 20.45 Reflets de la vie sportive; Course cycliste Milan-San Remo et Finale des championnats de lutte libre; 21.00 «La productivité», solution moderne du rendement industriel; 21.20 M. le professeur Auguste Piccard raconte comment il entreprit ses ascensions dans la stratosphère; 21.35 «Le cœur sur la main» (feuilleton).

La politesse sur la chaussée demande moins d'efforts et coûte moins cher que la convalescence après un accident!

AU CONSERVATOIRE

Le Centre des premières auditions

Cette 23ème séance était consacrée à des auteurs anglais et italiens. Deux noms évitent au programme de baigner dans la grisaille: Virgilio Mortari, qui fut l'élève de Pizzetti, et Giulio Viozzi, de Trieste. Du premier, on entendit Cinq chansons enfantines et du second, une série de mélodies sur des poèmes japonais. Quand ces Italiens écrivent pour le concert, le théâtre leur sort par tous les pores. C'est éloquent, expressif, convaincant en diable -- et il fallait voir Mme Myra Chitter, adorablement menue, mimer et «jouer» ces mélodies, autant qu'il fallait l'entendre les chanter, avec une voix ravissante, du reste.

L'Anglais Alan Rawsthorne, l'Irlandais Arnold Bax et l'Autrichien naturalisé Anglais (sa musique aussi!) Franz Reizenstein représentaient les îles Britanniques, avec des œuvres pour violoncelle, dont le remarquable interprète, à la belle sonorité, grave et lyrique, au jeu sobre et solide, était M. Reginald Giddy. Que dire de cette musique insulaire? Elle représente, sans

avoir contribué à l'inventer, une esthétique périmée; la matière mélodique et harmonique en est banale, et ingrate la mise en œuvre (on attend toujours, et pour le moins, une modulation qui ne vient jamais).

Mme Chitter et M. Giddy eurent pour partenaire ou accompagnatrice, selon les cas, Mlle Jacqueline Guhl, pianiste sur le très beau talent de qui il faut attirer l'attention du lecteur: goût, mesure et sensibilité n'étonnent point de la part de cette jeune fille; mais elle montra aussi que la force et l'envolée sont tout autant à la portée de ses moyens.

Avec le concours efficace de Mmes Valérie Soudères, pianiste, et Jeanne Héricard, cantatrice, M. Mario Facchinetti, compositeur bolognais, était venu présenter lui-même de ses œuvres. Après avoir entendu la Sonate pour piano de M. Facchinetti, on n'eut pas grand mérite à constater qu'à tous les points de vue, la mélodie chantée lui réussit mieux.

Ami Ch.

ALLEZ VOIR ET ENTENDRE...

GRAND-CASINO: 20.30, Le Barbier de Séville, avec Mado Robin. Sté romande de spectacles.
CASINO-THEATRE (24 20 37): 20.30, Y a d'la chine! grande revue locale de Ruy Blag en 1 prologue, 2 actes, 25 tableaux, 16 décors et 120 costumes.
THEATRE DE POICHE (19, Gd-Rue, 1er ét., tél. 2481 50): Tous les soirs, à 20 h. 30: Des souris et des hommes, de John Steinbeck.
AU GRAIN D'SEL (25 12 70): Revue Autos-suggestions; Denis-Michel, les Comédiens de la chanson.
CASINO DE DIVONNE: Matinée et soirée dansantes.

CONCERTS

THEATRE COUR SAINT-PIERRE: 20.30, Theo Bruins, pianiste hollandais. Entrée libre.
BUFFET DE CORNAVY: En soirée; Orchestre Lichnevsky.
TEA-ROOM «LA ROUELLE»: en matinée des 16.30, Duo W. Gertsch.

CONFÉRENCES

20 h. 30, Association suisse des sous-officiers. Le col.-div. Montfort parle de: «L'arme atomique».

DANSE

GRAND-CASINO: Orchestre Rino Castagna, attractions. Thés dansants les samedis et dimanches. Salles de jeux.
CHEZ MAXIM'S (32 30 57): Revue anglo-américaine de Broadway Follies. Avec Elisabeth Shelley, dans, Duke Diamond, dans, noir. 15 danseurs et danseuses. Les Egyptians Brothers, Colette et Géma. Orch. Jean Rings.

PICCADILLY. — Prés. 25 danseuses, mannequins, attract. intern., reine de beauté, strip-tease et french cancan.
CAVE A BOB: Bob Georgis chante et présente: Mixello & Dnnina, Manuela Damarr, Pola Capa, Kay France, Helena Doerge, Ria Adamo, Irma Hardt, Dorothy, Inge, Suny, etc.

MAC MAHON: Attractions.
TIP-TOP: Attractions.
BA-TA-CLAN: Attractions.
CHEZ MONIQUE: Attractions.
LE GENTILHOMME (Grill-bar de l'Hôtel Richemond, 32 71 20): Apéritif et dîner dansants avec le trio Gérard Gustin, dès 18 h. 30.
HOTEL DU LAC (Coppet, 8 60 18): au Bar: danse jusqu'au matin.

CINEMAS

ABC (25 35 00): 14.30, 16.45 et 21 h.: Sabrina, av. Audrey Hepburn, H. Bogart, W. Holden. Vers. or. s.-t.
ALHAMBRA (24 24 21 - 24 25 50): A 14.30, 17 h. et 21 h.: La Tour de Nesle, av. P. Brasseur et Silvana Pampanini (1re vision).
CENTRAL (32 45 14): 15 h. et 20.45: Romance inachevée, en couleurs, avec James Stewart et June Allyson (Vie de Glenn Miller).
CINEBREF (permanent): en Vista-vision: Visite en Norvège (en coul.). Deux Walt Disney inédits. — Toutes les actualités.

CORSO (25 40 54): 15 h. et 20.45, Ambre, en coul. Paré franc., av. Linda Darnell et George Sanders.
HOLLYWOOD (Perm.): 14 h., 15.40, 17.20, 19 h., 20.40, 22.20: Quatre jours d'angoisse, av. Howard Keel, Jane Greer, Patricia Medina. Version originale sous-titrée.
LE DOME (Perm.): En français à 14 h., 16 h., 18 h., et 20 h. Version originale sous-titrée à 22 h.: Désir d'amour («Easy to Love») avec Esther Williams, Von Johnson, Tony Martin. En Technicolor.

MOLARD (Perm., 24 37 50): 14 h., 16.10, 18.20, 20.30 et 22.30, Carrousel fantastique (Carrossello napoletano), av. le Grand Ballet du Marquis de Cuevas. En coul. (1re vis.).
NORD-SUD (78, Servette; 33 19 00): 20.45, La beauté du diable, av. Michel Simon et Gérard Philippe.

ODEON (3, pl. Eaux-Vives, 36 89 20): 20.45, Alerce au Sud, av. Erich von Stroheim, J.-Cl. Pascal et Jean Tschumi. En couleurs.
PELICAN (tél. 25 04 40): Piccadilly Follies, avec César Romero, Vera Ellen, Couleurs. — La révolte des Dieux rouges, av. Errol Flynn.
PLAZA (32 67 00): 14.30, 17.15, 20.45 (fermeture des portes: 14.40, 17.15, 21.05), Les diaboliques, film de H. G. Clouzot.
REX (permanent: 24 57 92). — A 14 h., 16.05, 18.10, 20.15 et 22.15: Les assassins n'ont pas d'âge, av. Etchika Choureau, J. P. Micky et Anna-Maria Ferrero.

RIALTO (32 70 50): 14.30, 17.15 et 20.45, Série noire, av. Vidal, Erich von Stroheim, Monique van Vooren, Sidney Bechet et sa musique. (1re vision).
RIO (24 47 44): 14 h., 16 h., 18 h., 20.15 et 22.15, Passion sous les tropiques, av. R. Mitchum, Linda Darnell, Jack Palance. Technicolor (1re vision). Vers. or. s.-t. franç. et all.

STUDIO 10 (panoramique): 14 h., 16 h., 18 h., 20 h. et 22 h. 10: Dixieland, av. Janet Leigh, D. O'Connor et Buddy Hackett. Vers. orig. s.-t. (1re vision).
VOLTAIRE (33 20 20): 20.45, Le salaire de la peur, de G. H. Clouzot, av. Yves Montant, Vera Clouzot et Ch. Vanel.

LUX: Les Maîtres nageurs.
OLYMPIA: Pour toi, j'ai tué.
MONT-BLANC: Le Gantelet vert; La dernière révolte.
SCALA: Les cœurs du royaume.
SPLendid: Strassenserenade.
TRIANON: Massacre en dentelles.
VOX (Carouge): O Gangaceiro.

EXPOSITIONS

Collection Baszanger (6, Coraterie): Exposition de maîtres anciens du XVIe au XVIIIe siècle. De 10 à 12 h. et de 14 à 18 h. Entrée libre.

DEMAIN:

LES ETOILES SOVIÉTIQUES DE LA DANSE à la Réformation. Il reste très peu de places. Deuxième soirée samedi. Location: Sautier-Jaeger et Librairie Rousseau. SP 134

LE CHŒUR DU KING'S COLLEGE DE CAMBRIDGE

est l'ensemble le plus réputé d'Angleterre. Sa première tournée en Suisse fut une révélation. La beauté des voix, la musicalité, l'homogénéité et la précision de ce chœur sont, en effet, extraordinaires. Le concert que donnera le King's College au Victoria Hall, aura lieu mardi 29 mars. Location: Sautier-Jaeger. SP 134

SI HAÏTI N'ÉTAIT CONTÉ

L'épopée du conseiller Dussoix au Casino-Théâtre. C'est dans un final coloré, aux costumes chamarrés, au décor féérique que le voyage du conseiller administratif Dussoix à Haïti est conté dans la revue du Casino-Théâtre. Louez au 24 20 37 et à la caisse. On peut retenir deux semaines à l'avance.

A TRAVERS LES REVUES

LA TABLE RONDE (87: Mars). C'est à «L'énergie atomique, option dramatique», que la «Table ronde» consacre le cahier spécial de son numéro. La formule est tout à fait heureuse qui centre sur un sujet d'actualité des études de spécialistes. Le sommaire n'en est pas moins varié, qui comprend des lettres de captivité de Léon Blum dont on ne saurait, toutefois, s'exagérer l'intérêt, des vers d'inspiration religieuse de Jean-Claude Renard, une prose de Chardonne, la suite de la comédie de Jouhandeau «Leonora», dont il sied d'attendre la fin pour savoir qu'en penser, des poèmes de Berimont et des pages où Daniel Rops étudie la signification et l'apport que constituent les manuscrits de la Mer Morte.

Mais il faut signaler tout spécialement la mise au point très poussée que fait André Thérive de l'œuvre de Huysmans et de son rayonnement et l'article du R.P. Berteloot, où sous le titre «Grande loge d'Angleterre et Obédience française», ce jésuite parti à la reconquête des éléments religieux de la maçonnerie, apporte sur le rôle et l'action des loges françaises à l'heure qu'il est des renseignements significatifs. L'«Agenda» habituel est riche de notes et de commentaires, et dans son «journal», Jean Guilton écrit sur l'amour humain avec un souci du spirituel égal à l'observation de l'actualité sociale.

LES LETTRES NOUVELLES (25: Mars). D'abord la fin du «Bois de lait», de Dylan Thomas, puis un fragment du livre de Lawrence «La matrice» dont la traduction vient de paraître. Adamov intitule «Strindberg le comptable» une étude d'une rare pénétration sur ce qu'on pourrait appeler les comptes de cet auteur avec les siens et la société. La mort d'Yves Tanguy amène Marcel Jean à dresser le bilan de l'œuvre de ce peintre français dont on sait qu'il s'était américanisé. Le morceau de résistance du numéro m'apparaît être le «Petit lexique pour l'Indochine» où M. André Calvés, qui parle de ce qu'il a vu comme soldat, dresse sur cette guerre et cette politique un réquisitoire où, transcrites sans passion, les plus petites réalités sont autant d'accusations. Relevons encore un article de Jean Duvignaud sur le jeu au théâtre et où il réclame de l'acteur une totale

participation du corps, une critique abondante en aperçus et suggestions de Jean Selz sur «les sorcières de Salem» et un commentaire de Chaumely sur ces «publics relations» qui sont un des sujets montants de l'époque et à propos de quoi la sagesse est de ne pas se laisser tympanner. Puis tout le cortège des notes critiques et l'indispensable «Petite mythologie du mois» de Roland Barthes si propre à nous laver et rafraîchir l'esprit.

LA REVUE DES DEUX-MONDES (15 mars). — Un roman de Paul Guth: «Le naif aux quarante enfants» où sont consignées, dans la manière qu'on connaît, des expériences de professeur. Des pages lucides de Charles Richet sur «La maladie misère» qui sont d'un médecin mais aussi d'un sociologue. Un bref et vivant précis à l'intention des metteurs en scène du théâtre lyrique rédigé par Maurice Lehmann. Des études historiques de François Pietri sur des parlementaires du 1er Empire et de Arrigoni sur la duchesse de Dino, la fin de Talleyrand. La fin du roman de Vialar: «Printemps de mars», G. Charensol met en clair la guerre des ondes cependant que Marcel Briand, à propos du livre de Brown, paru chez Gallimard, brosse un rapide panorama de la littérature américaine, montrant très opportunément comment, bonne ou mauvaise, elle s'installe sur les rayons de nos bibliothèques alors que nous sommes — à l'heure où l'Europe devrait se faire — assez indifférents à plus d'une littérature occidentale. Prudent, judicieux regard politique et économique sur l'action gouvernementale française par le directeur de la Revue, M. C. J. Gignoux et par Henry Théard, maître en ce genre, une présentation du Zoo de Zurich.

LE DROIT D'AUTEUR (Revue du Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, Helvetiastrasse 7). — Si cette revue mensuelle est familière à tous les juristes, il sied d'en recommander la lecture à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes que pose, dans ses rapports sociaux et économiques, la vie intellectuelle et artistique. Elle apporte, avec maints renseignements pratiques, des jurisprudences du plus grand intérêt et étroitement liées à la critique et à l'histoire des arts. (f.)

Aux Jeunesses Musicales

Fantaisie, jazz et danse

On ne saurait blâmer les Jeunesses musicales d'avoir renoncé, pour leur soirée du samedi 26 mars prochain, au concert puisque c'est à la fantaisie que cet événement musical est consacré, sous l'égide du Club de jazz, dont ce sera la première manifestation d'envergure. «Nuit de la fantaisie, du jazz et de la danse», au Théâtre de la Cour Saint-Pierre.

Ayant conquis leurs lettres de créance, les artistes du «Moulin à poivre» présenteront sur scène succès récents et créations nouvelles, cependant qu'à la salle Odier le Piano-Contest réunira professionnels et amateurs et dès 22 heures, aux différents étages du théâtre: grands bals, mené l'un par le quintette de Loys Choquet, l'autre par le trio de Claude Aubert, avec, en guise d'attractions, quatre couples représentant les sélections suisses et française aux prochains championnats internationaux de Jitterbug.

En bref, une soirée d'autant plus à ne point manquer que le bénéfice doit permettre aux Jeunesses musicales de servir la cause de la musique. (t.)

Un joli geste

du Syndicat des musiciens de Genève

Signalons à l'attention de nos lecteurs le joli geste du Syndicat des musiciens de Genève qui offre aujourd'hui, à 14 h. et à 15 h., une double audition (gratuite) de «Pierre et le Loup», l'œuvre de Prokofiev, jouée lundi soir avec un vif succès par l'Orchestre de chambre de Genève et commentée avec finesse par notre collaborateur musical M. Franz Walter.

Heureux enfants et — pourrait-on ajouter — heureux Etat puisque ce concert ne coûte pas un sol aux finances publiques.

CLAUDE VIALA, VIOLONCELLISTE, MARGUERITE VIALA, PIANISTE

Concert au Conservatoire, jeudi 31 mars. Location Sautier-Jaeger. SP1

MORVAN LEBESQUE A GENEVE!

Sous les auspices du «Bon Jour», Belles-Lettres présentera au Théâtre de la Cour Saint-Pierre, samedi 26 mars, à 17 heures, le célèbre polémiste du «Canard Enchaîné», qui parlera du Théâtre dans le monde contemporain. Location: Théâtre Cour Saint-Pierre. Places 2.50. Etudiants 1.50. SP1

CE SOIR EN TELEVISION

Par delà les airs: Le professeur Auguste Piccard et ses ascensions dans la stratosphère. Matériel cinématographique et photographique du Dr Erich Tilgkamp. — Télé-journal: actualités suisses et internationales. — Hop Suisse! La course cycliste internationale Milan-San Remo et la finale des championnats de lutte libre. — La Productivité: solution moderne du rendement industriel. — Ciné-feuilleton: «Le cœur sur la main», avec Bourvil, Michel Philippe et Robert Berri. Cette émission sera transmise à titre expérimental par l'émetteur de La Dôle (canal 4). On peut suivre ce programme à la salle des A.R.G., 7, rue Calvin, 1er étage, ouverte ce soir depuis 20 h. 15. Invitations gratuites à retirer chez Lœrtscher, 23, rue du Rhône. SP1

CLARA HASKIL

et la Camerata Academica du MOZARTEUM DE SALZBOURG donneront samedi 2 avril un concert consacré à Mozart, sous la direction de Bernhard PAUMGARTNER. Location Sautier-Jaeger. SP1

UN PIANISTE HOLLANDAIS DE GRANDE CLASSE THEO BRUINS

interprétera ce soir à la Cour Saint-Pierre, un magnifique programme comprenant du Bach, Mozart, Schubert et trois mouvements de «Petrouchka», de Stravinsky. Concert de présentation par invitations. Entrée libre. SP1

MOTS CROISÉS

PAR LUI ET MOI

Problème du No 69

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

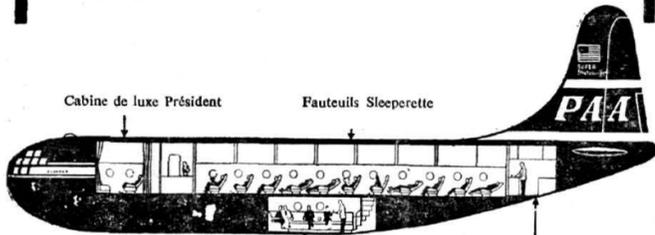
Horizontalement: 1. Ne se mange qu'en cachette. — 2. Fleuve — Allemagne — Base taïta. — 3. Peu bavarde — Attire l'attention. — 4. Part en fumée. — 5. Chant — Fuit la société. — 6. Race — Redoutés des tragédiens. — 7. Allégé d'une somme. — 8. Préposition — Fait de tristes mets et mots. — 9. Italien amoureux — Exclamation. — 10. Princesse agitée.
Verticalement: 1. Passe pour inviter mal. — 2. Brûle les petits endroits — Phonétiquement: cavité. — 3. Provoque parfois — Exclamation. — 4. Héroïne d'Ibsen — Son bout n'est pas flatteur. — 5. Excessif — Nombre détruit par une unité. — 6. Voyelle doublée — Se cherche toujours, se trouve rarement. — 7. Préfixe — Exclamation qui met l'autre en cause. — 8. Envoie faire fiche. — 9. Tourne le dos aux verrous — Directions abrégées. — 10. Préposition — Abréviation à double sens — Soirée où on le sert.

Solution du problème du No 63

1	M	O	U	T	A	R	D	E	M
2	A	R	R	E	T	E	M	I	
3	H	N	T	E	N	O	R		
4	O	A	T	R	O	P	I	N	E
5	M	V	A	U	R	I	E	N	
6	E	T	A	T	D	D	I	O	
7	T	N	I	T	R	A	T	E	S
8	A	R	C	O	E	U	R	T	
9	N	E	N	S	R	E	I		
10	S	U	S	A	M	E	L	I	E

Dès maintenant, passage aux USA
par super powered

SUPER STRATOCRUISERS



Cocktail-Lounge Repas de chez Maxim's, Paris
Une puissance de 14000 chevaux propulse ces géants du ciel

- Pan American a l'exclusivité de ces machines transocéaniques extrêmement puissantes et confortables, les plus silencieuses du monde.
- Sans escale — retour de New-York à Londres ou Paris.
- Tarifs réduits — vous économiserez fr. 1286.— en profitant du service de première classe PRÉSIDENT.
- Chacun dort confortablement dans sa Sleeperette* à longueur de lit ou dans les couchettes moelleuses.

Cette nouvelle flotte unique de Super Stratocruisers a été dotée de moteurs ultra-puissants. Nouveaux turbo-propulseurs, nouvelles hélices, plus grands réservoirs d'essence assurant une autonomie de vol supérieure et une sécurité parfaite au-dessus de l'océan.

Tout a été combiné pour que vous puissiez dormir plus tranquillement, mieux vous reposer en filant vers New-York, bien au-dessus des perturbations atmosphériques.

Vous serez enchanté de ce fameux confort du service PRÉSIDENT à tarif réduit.

Service de bar. Hors-d'œuvre exquis. Repas de chez Maxim's à Paris. Les meilleurs vins, l'affabilité du service américain. Dans la cabine conditionnée, votre fauteuil Sleeperette s'inclinera à longueur de lit si vous le désirez. Des couchettes plus grandes que celles d'un wagon-lits sont disponibles moyennant une modeste surtaxe.

Descendez au salon par l'escalier central tournant... vous y trouverez des rafraîchissements, une agréable société et une saine détente.

Si vous préférez être seul, une cabine de luxe vous conviendra sûrement. Fauteuils, deux couchettes, assez de place pour ranger vos effets et faire votre toilette, service spécial. Supplément de fr. 545.— seulement pour 2 personnes.

Tous renseignements par
votre bureau de voyage
PAN AMERICAN WORLD AIRWAYS
1, St-Peterstrasse, Zurich 1
Tél. (051) 23 77 04

* Trademark, Reg. U. S. Pat. Off.



LA COMPAGNIE LA PLUS EXPÉRIMENTÉE DU MONDE

PAN AMERICAN

COUVERTS argentés 100 gr., directement de la fabrique aux particuliers. (Paiement par mensualités), par ex.: 72 pièces seulement fr. 275.—, douane et port payés. Catalogue gratuit auprès de la Fabrique de Couverts, A. PASCH & Co, Solingen Nr 12, (Allemagne).

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

A LOUER

Rue de Lausanne 40
novembre 1955

Bureaux et cabinet médical

Renseignements et plans

Agence Immobilière

Louis BRASCHOS & Cie

Corraterie 9 Tél. 24 52 10

OFFRES D'EMPLOI

Bureau technique à Genève cherche pour entrée début juin

excellente sténo-dactylographe

expérimentée en français et en anglais. Faire offres avec curriculum vitae, photographie et copies de certificats sous chiffre Z 39436 X, Publicitas Genève.

IMPORTANT FABRIQUE DE BRULEURS

à mazout cherche, pour entrée immédiate ou à convenir,

REPRÉSENTANTS

capables et consciencieux, de langue maternelle allemande. Place d'avenir et bien rémunérée.

Offres écrites, avec prétentions et références, à adresser aux Ateliers des Charmilles S. A., Usine de Châteline — à Châteline — Genève.

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune Suisse allemande (22 ans) parlant l'anglais à fond, possédant diplôme Ecole Commerciale, Zurich, avec praxis

cherche place

au bureau, évent. dans une maison avec office de voyage (Airline). Offres sous chiffre C 8328 Z, à Publicitas Zurich 1.

MÉLANGES

Antiquités — Achats de bassins de fontaines



MEUBLES de STYLE en rER

L. MOINAT - ROLLE

— Tél. (021) 7 57 66 —

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune Suisse, cultivée, parl. allemand, anglais, couture

cherche place

auprès enfants dans famille diplomate. De préférence séjour Paris. Références. S'adresser à Case postale 70 Diessenhofen TG.

sténo-dactylo

Jeune de langue maternelle allemande, sachant bien le français et ayant de bonnes notions en anglais, cherche place intéressante en Suisse romande. Date d'entrée: 1er juin 1955. Offres sous chiffre SA 9950 St à Annonces Suisses SA • ASSA • St-Gall.

Angleterre

Famille anglaise cherche pour jeune fille de 17 ans, échange simultané ou différé (fille ou garçon) pour la durée d'une année. Offres sous chiffre 7907W Publicité du Journal de Genève.



L'Italie a gagné la partie!

Pour les manteaux de pluie le style italien s'est imposé: on les porte courts et amples.

Les modèles PKZ «COMO» avec manches rapportées et «TORINO» façon raglan, en popeline ou gabardine pur coton, sont entièrement doublés du même tissu.

Grâce à la teinture en bourre, ces tissus ne déteignent jamais.

Couleurs en vogue: Bleu «Swissair», beige et brun.

Manteaux de pluie PKZ depuis 68.—
78.— 88.— 98.— 110.— etc.

GENÈVE Place de la Fusterie 16
M. Kaplan



BIBLIOTHÈQUE

SILVAIN S. BRUNSCHWIG

LIVRES ILLUSTRÉS DES XV^e ET XVI^e SIÈCLES
ROMANS DE CHEVALERIE

VENTE AUX ENCHÈRES A GENÈVE

DU LUNDI 28 AU MERCREDI 30 MARS 1955

EXPOSITION

à Genève

du 23 au 26 mars 1955

Catalogue bibliographique de 384 pages, illustrées de 454 reproductions. — Tirage limité à 1000 exemplaires numérotés: Fr. 20.— et 50 exemplaires de luxe: Fr. 40.—

2, PL. DU PORT NICOLAS RAUCH S. A. TEL. 24 00 16

TIRAGE
2 AVRIL

LE GROS LOT
100.000

LOTÉRIE ROMANDE

GENÈVE, Passage du Terraillet 20, 1^{er} étage - Ch. Post. I. 222

POUR NOS LECTRICES

Les manteaux qui vont se porter

D'une étonnante diversité, les manteaux que nous porterons adoptent les formes les plus variées. Ils sont réalisés dans des tissus de tous les genres, choisis dans des coloris inattendus.

Silhouettes 55

Les manteaux qui se baptisent de noms nouveaux : « Cache-tailleur », chez Givenchy ; « Housse », chez J. Fath ; « French coate » chez Chanel ; « Reguin droite » chez Balmain ; « Tunique » chez de Rouch, sont de longueurs très différentes. Ils vont du trois-quarts au manteau long en passant par tous les intermédiaires.

Qu'ils soient inspirés du pardessus ou de la redingote, ces manteaux offrent plusieurs similitudes :

Les encolures

Les encolures s'apparentent de plus en plus à celles des robes ; elles sont échancrées. Souvent, le col est simplement supprimé. S'il existe, il est peu important : il est fait d'une étroite bande nouée. Quelques cols « Claudine » apportent un air juvénile à ces manteaux, en général, assez austères.

Les manches

Les manches, qui s'arrêtent au-dessus du coude, revêtent aussi bien le bras nu que la manche du tailleur, sont les plus nombreuses. L'on voit également des modèles aux manches longues ou sept-huitièmes... ou sans manches du tout !

Les poches

Elles se placent bas, suggèrent ainsi l'allongement du buste. Elles sont le plus souvent importantes.

Les martingales

Contribuant également à l'allongement du buste, les martingales, qui, elles aussi, sont d'une grande fantaisie, sont larges, plates, drapées, étroites, bouffonnées ou nouées négligemment et se placent très au-dessous de la taille.

La taille

Qu'ils soient étroits ou vagues, tous les manteaux sont droits et même les redingotes effacent la taille.

Les fermetures

Aux fermetures invisibles sous-pattes, s'opposent les doubles boutonnages.

Trames et couleurs

Les tons neutres sont absolument bannis : les oranges, les jaunes, les rouges, les bleus triomphent. Notons aussi la vogue de flanelles blanches filettées, non seulement de marine et de noir, mais de tons pastels.

Pour les manteaux sports et ceux du matin, le tweed, la serge, la flanelle sont les préférés. Pour l'après-midi et le soir, on note la prédominance du taffetas, de l'organza, des nylon et orlon.

Marie Guyon.

— Utilisés pour les petites vestes en fourrure destinées aux jours frais du printemps : l'agneau rasé, le breitschwanz et le castor. Décolorées ces vestes vagues s'agrémentent parfois de martingales qui se posent dans le dos, au-dessous de la taille, et de boutons de corozo.

— En dehors du noir et du blanc pour le soir, les couleurs sont un rouge tomate, un rouge piment, un rouge royal et souvent de l'orange.

— Pour le soir, une toque en fleurs. La petite calotte en tulle est semée de jasmains et piquée sur la tempe de deux narcisses épanouis.

LA HAUTE COUTURE AU STADE DES TRAVAUX D'ÉLÈVES

Choc printanier à l'Ecole de coupe Spirig

De tout temps, je me méfiais de l'année où, le 21 mars, je ne ressentirais plus le petit choc habituel. « Ce sera signe que tu as irrémédiablement vieilli », me menaçais-je. Souvenez-vous du temps qui sévisait lundi et vous ne vous étonnerez pas qu'en fin

costumes de plage, maillots de bain, manteaux, blouses, tailleurs, robes et accessoires de la toilette que (et qui) mettaient en valeur ces aimables personnes.

La plupart des modèles étaient conçus par le professeur et exécutés par les élèves elles-mêmes. C'était là, je l'ai bien senti, un élément inédit dans ce genre de manifestations où, d'ordinaire, tous les vêtements présentés sortent exclusivement des mains du grand faiseur. Mais je suis bien sûr que si l'on ne leur avait rien dit, les spectatrices, pourtant habituées, n'auraient pas soupçonné que c'étaient des demi-débutantes qui avaient assemblé ces merveilles d'étoffe.

Faites-moi confiance sur un point : je suis capable de dire si une toilette me plaît ou ne me plaît pas. Et bien près des trois quarts des choses que j'ai vues, j'aurais voulu pouvoir les rapporter à la maison. Une « Pomme d'Api » où Eve renouvelle tous les trucs de la séduction remporta la palme à mes yeux. Cette robe de cocktail avec un col bavarois à la fois coquin et distingué et un jeu de fronces sur une hanche, est taillée dans un coton imprimé à la main, l'un des tissus inédits dont la maison s'est assurée l'exclusivité, et qu'elle se garde de diffuser à plus de deux ou trois exemplaires.

J'ai noté que la feutrine était très à la mode. J'ai remarqué des effets de drapés, de col ou de boutonage dont je suis incapable d'expliquer le mystère, mais qui revêtaient un chic parfait. Ah ! tenez, un détail au moins que j'ai retenu : deux grosses médailles anciennes dont on avait tiré un amusant parti comme boutons de manteau.

Quand on en arriva aux robes de bal, des murmures approbateurs s'élevèrent dans l'assistance ; de ma cachette, j'approuvai sans réserve. J'ai solé une robe qui a paru au couronnement de la reine Elisabeth II. J'ai admiré des nylons trois-quarts survêtus de tabliers de dentelle, un sari crème qui doit être mal commode pour le boggie-woogie. Mais aime-t-on les danses forcées quand on choisit une parure de ce genre ?

L'opothèse fut l'apparition d'une robe de noces, et les justes félicitations adressées à Mme Alice Spirig. Celle-ci s'était assurée la collaboration de Mme Louise Scaravaglio — chapeaux, fleurs artificielles — et



Sari de soie crème rembrodée d'or

d'après-midi, je n'avais pas éprouvé la moindre impression qui grave en mon cœur le retour du printemps.

La critique de mode attirée n'était pas disponible. La directrice de l'Ecole Spirig avait invité notre rédaction à un défilé de mode. On a beau se croire fait ou feu et prétendre imprudemment que rien n'est plus agréable que la compagnie féminine. Je me sentais tout intimidé en poussant la porte, — comme ce jour où un directeur de théâtre avait insisté pour que je me rende compte, pendant l'entr'acte d'une revue, de la précarité des loges où se changeaient les ballerines. L'infériorité numérique fait que, dans ces situations, c'est l'homme qui se sent le plus gêné.

Charles Trenet effeuillait les fleurs bleues en sourdine. Je me trouvais entre deux portes avec une échappée sur l'atelier, ingénieusement transformé en salon de luxe. Des fleurs, des tapis, des projecteurs. Le long des murs, les tables de couture, posées sur le flanc, étaient décorées de tissus inédits, de croquis, de babioles amusantes ; et dans un coin, sur un mannequin de crin, trônait une superbe robe de mariée en quête d'un personnage.

La « speakerine » annonçait justement une toilette qui s'appelait « Printemps ». Tandis que je m'armois de mon stylo pour me donner une contenance, je ressentis l'émotion que je guettais en vain depuis le matin. Pas encore cette année que je serai transféré dans le camp des gens rassis !...

Le vocabulaire, bien sûr, me manque pour décrire ce que j'ai vu. J'ai appris que les quatre mannequins qui évoluaient gracieusement n'étaient pas des professionnels, mais des élèves de l'Ecole Spirig. Un amateurisme qu'en néophyte j'ai vivement apprécié. Ces demoiselles m'ont paru fort dignes des applaudissements qu'un nombreux public leur prodiguait à chaque apparition. J'ai partagé mes suffrages entre une Hongroise au maintien parfait et dont la gravité apparente était démentie par un regard de feu, une Anglaise à la moue détachée mais dont toutes les attitudes affirmaient une gracieuse féminité, et une Genevoise élancée au sourire frais comme un bouquet de muguet, et d'une expression pleine d'humour.

Mais j'ai bien senti qu'en cela seul ne résidait pas le spectacle. Il fallait prêter attention aussi aux



A gauche : Robe de bal coupée dans une pièce de satin bleu datant de 1850, et qui fut portée au couronnement de la reine Elizabeth II d'Angleterre. — A droite : Gentille robe de plage en coton. Par un heureux effet de coupe, les rayures rouges, noires et blanches ont été utilisées dans les deux sens.

des maisons Rezzonico — chaussures — « Au Gant gris » — gants, évidemment — et Cité-Bas — bijoux, bas, etc.

Enchanté de cette soirée imprévue, je ne fus vraiment soulagé qu'en apprenant que la présentation de gaires prévues au programme n'aurait pas lieu à cette séance-là... On nous a simplement précisé que les mannequins étaient gagnés par « Svelta ». Jugeant du bel effet, je ne tenais pas du tout, seul homme égaré dans cette foule, à vérifier les causes !

A. R.

Institut de Beauté



ÉPILATION PAR
ELECTROCOAGULATION

TOUS MAQUILLAGES
SOINS ET MASSAGES
ESTHÉTIQUES

MÉTH. ET PROD.

Jean d'ESTRÉES PARIS
et Dr. Méd. S. Boehnen Lucerne
5 RD-POINT DE PLAINPALAIS - Tél. 25 86 87

Mamans de secours

On parle beaucoup, aujourd'hui, des aides familiales.

Mais on confond aussi bien souvent leur activité avec celle des femmes de ménage, des dépanneuses ou des employées de maison.

Or, l'aide familiale diffère essentiellement de celles-ci, autant par la préparation qu'elle reçoit que par les responsabilités qu'elle peut assumer.

Collaboratrice familiale. — Un vieil adage dit que « la vérité sort de la bouche des enfants ». Il trouve ici son application d'une façon étonnante, car c'est un enfant qui nomma l'aide familiale venue remplacer sa mère, hospitalisée : « une maman de secours ». C'est sans doute la meilleure définition qui soit de cette jeune femme appelée à suppléer à l'absence de la mère au foyer, dans des circonstances qui sont toujours plus ou moins graves (maladie, accident, accouchement, éventuellement situation de crise créée par trop de fatigue, surcharge de travail mauvaise gestion de temps, etc.).

Aptitudes. — Aptitudes physiques et morales, intelligence pratique et du cœur, facultés d'adaptation, équilibre, sens éducatif, ainsi que de solides connaissances ménagères seront les qualités maitresses demandées à l'aide familiale. C'est dire qu'il s'agit là d'une profession qui donne à la jeune fille ou à la jeune femme l'occasion de cultiver ses dons les plus féminins et de les mettre au service des autres.

L'aide familiale dans le monde. — Profession nouvelle que celle d'aide familiale ? Des conférences internationales récentes ont mis en évidence que les services d'aide familiale ont commencé à se développer, dans une douzaine de pays au moins, depuis 1920 déjà.

Les écoles suisses. — En Suisse des écoles se sont ouvertes depuis quelques années pour former des aides familiales qualifiées. La plus ancienne est celle de Coire, fondée en 1946, puis viennent celles de Zurich, Ibach-Schwyz, Berne, Saint-Gall ; enfin, en Suisse romande, celles de Fribourg et de Lausanne.

Association professionnelle. — On demande de l'aide familiale une certaine maturité, c'est pour-

A VOTRE MESURE...

...et non pas celles de tout le monde, choisissez votre ameublement chez le spécialiste du bon goût et de la bienfaisance : Marcel EMERY, créateur-fabricant, Rôtisserie 6-8, Genève.

qu'il s'agit d'entrée dans ces écoles n'est pas inférieur à 19 ou 20 ans (à Zurich 25 ans), les stages étant prolongés pour les élèves n'ayant pas 25 ans. Une Association suisse des Services d'aide familiale a permis de fixer des normes communes à toutes les écoles pour la formation professionnelle, qui est d'une année à une année et demie suivant l'âge ; un contrat-type assure aux aides diplômées des conditions de travail et d'existence adaptées aux exigences actuelles. Des cours de perfectionnement sont organisés, et l'aide familiale jouit déjà d'un statut professionnel bien établi.

Préparation théorique et pratique. — La préparation telle qu'elle est conçue en Suisse romande, à l'Ecole de Champ-Soleil (Lausanne) par exemple, comprend un enseignement théorique et pratique de quatre mois, complété par huit mois de stages dans des établissements pour enfants, malades et vieillards. Les candidates de moins de 25 ans devront ajouter aux quatre premiers mois deux mois de cours dans une pouponnière ; il leur sera en outre demandé douze mois de stages au lieu de huit. Il s'agit donc d'une préparation sérieuse, qui fait une grande place à la formation ménagère et aux méthodes rationnelles de travail ménager. Il importe que l'aide familiale sache préparer avec des moyens réduits des repas sains et nourrissants, qu'elle possède les données usuelles d'une alimentation de régime. Elle connaîtra aussi l'hygiène, les soins courants à donner aux enfants, aux malades et aux vieillards. Les questions de budget lui seront familières et elle sera à même, dans ce domaine, de faire face à toutes les situations. Connaissances de puériculture, de psychologie infantine et d'éducation, savoir-faire dans tous les domaines seront inculqués autant que les mois passés à l'école le permettront, et trouveront leur application pratique immédiate dans les différents stages venant compléter les cours.

Frais de formation. — Si l'on ajoute que l'écolage est de 150 fr. par mois, y compris l'entretien et le logement, pendant les mois passés à l'école (4 mois), et que pendant les stages l'élève, outre son entretien complet, reçoit 50 fr. d'argent de poche par mois, on voit que cette profession est accessible sans un grand sacrifice financier, d'autant plus que des bourses permettent d'en faciliter l'accès aux personnes qui, animées d'un réel désir de s'y vouer, n'arriveraient pas à trouver la somme nécessaire.

Perspectives d'emploi. — Un nouveau cours de formation d'aides familiales va s'ouvrir au printemps 1955 à Lausanne. Ses élèves peuvent déjà être assurés de trouver une occupation sitôt leurs stages terminés, car nombreuses sont les paroisses, les communes, les entreprises qui désirent instituer un service d'aides familiales, mais qui sont empêchées faute de candidates normalement préparées. D'autre part, les services existants, toujours débordés par les demandes qui leur parviennent, cherchent presque tous à engager de nouvelles aides.



Collection « Jolie Madame du printemps 1955 »
Balmain : « Kitty », manteau droit en tweed gris bleu, avec col noué et frangé.

LES DERNIERS MODÈLES DE PRINTEMPS

DES PLUS BEAUX PULLOVERS
DU MONDE

Korrigan
LESUR

DANS DE MAGNIFIQUES
COLORIS PASTEL

SONT EN VENTE EXCLUSIVE A LA

BOUTIQUE

Jolie Madame

6, rue de la Confédération

Ma couturière m'a dit...

Avant de coudre un extra-fort, n'oubliez pas que l'extra-fort rétrécit toujours au repassage ; il faut donc, avant de le poser, le repasser à la pattemouille.

Vous désirez une jupe plissée, le spécialiste plisseur fait des plis qui « tiennent ». Avant de lui remettre votre tissu, ourlez une bande d'une largeur triple à celle du tour de hanches. Les plis formés, blaisez-les à la taille. Un gros-grain, un zip et votre jupe est prête.

Pour que la ceinture et la patte boutonnée aient du maintien, intercalez entre les deux épaisseurs de tissus une toile tailleur, baguee sur toute la hauteur de la ceinture et de la patte.

Les coutures doivent être pratiquement invisibles dans la dentelle. Aussi il sera bon de travailler ces dernières en incrustation, c'est-à-dire de bâtir les deux épaisseurs de dentelle l'une sur l'autre à l'endroit, en suivant autant que possible le dessin ; les maintenir ainsi à petits points de côté serrés avec du fil à gants.

Vous voulez éviter que votre jupe se déforme dans un tissu épais, il est inutile de doubler entièrement la jupe, mais il sera sage de doubler d'une bande droit fil le dos de cette dernière, de la ceinturer à l'ourlet, sur une largeur de 30 cm. environ ; la doublure se prend en couture dans le montage de la ceinture et descend jusqu'au creux de l'ourlet qui est cousu dessus.

Commandez en mars pour avril, votre tailleur de printemps et son chapeau. Vos chemisiers. Un pullover de couleur souple et fin. Une robe de cocktail ; une grande jupe de tweed ou de flanelle ; une veste sport. Pensez aux escarpins, sacs, gants, etc. Si vous choisissez du « prêt à porter », n'attendez pas que le modèle que vous aimez soit épuisé.

Commandez en avril pour mai : votre robe de rue imprimée ; votre robe à danser courte ou longue ; une jolie ceinture. Une grande jupe amusante. Le manteau léger qui ira sur tout. Pensez aux gants longs, clairs, aux ballerines et aux sandales.

Le tailleur 1955 exige une carrure extrêmement rétrécie, comment l'obtenir ? Vos emmanchures devront être aussi étroites que possibles, montées très haut, de façon à rétrécir la carrure surtout de face et sans le moindre padding.

MODE ET BEAUTÉ



Comment se fait-il

que je sois mieux que dans mon propre lit ?

Rien d'étonnant

Vous êtes sur un Matelas en Mousse de Latex

Dunlopillo

Ce qui se fait de mieux à l'heure actuelle

En vente dans toutes les bonnes maisons

Les surprises de la boutique chez Augusta Gilliéron

C'est un nouveau tricot léger et mousseux, qui conduit vers le succès deux robes, l'une pour l'extérieur, l'autre pour la maison. C'est une amusante robe cactus, mi-coton imprimé, mi-jersey, qui n'est piquante qu'au sens figuré. C'est un plastron indémodable qui vient, quand c'est nécessaire, cacher dans le dos, le décolleté d'une robe exquise. Il y a aussi la surprise de la robe foncée fendue sur un jupon clair et plissé; un système de boutonage permet à la fente de s'élargir et la robe change d'aspect. Il existe des robes à deux fins et même à trois fins, tel ce modèle de shantung, qui parade l'après-midi avec sa veste et le soir se niche dans une large écharpe lignée.

Avec son empiècement de tricot faisant l'épaule fragile, un manteau de velours côtelé imperméabilisé, à base large, préconise la ligne A. Le mot « chic » poinçonne tous les ensembles de tricot Pampelonne. Vous trouverez dans cette boutique un pensionnat de petites robes charmantes. La moire de coton incrustée de tricot, la toute séduisante aléoutienne de coton, propice à l'écllosion de roses rouges, des pois blancs qui cloutent du marine, le satin coton... autant de tissus, autant de robes ou de tailleurs d'inspirations diverses. Une popeline rigide de Racine récite un compliment fort bien tourné en bleu et rose, genre pastourelle. Impalpable comme la fumée d'une cigarette dont elle a la couleur, une robe de lumières est traitée en tulle plissé.

L'une des plus agréables surprises de la boutique d'Augusta Gilliéron, c'est la modestie des prix.

Les modèles qui peuvent être refaits dans d'autres tissus, sont essayés plusieurs fois et bénéficient d'une vraie science de coupe.

N. J.



Quels regards d'admiration sur votre passage, si vous portez un chapeau de BERTHE PENEY, 30 Grand Quai.

Etes-vous prêtes à accueillir le printemps ?

Accentuant les tendances que la saison dernière avait déjà mises en vedettes, la mode de ce printemps insiste plus que jamais sur l'allongement de la ligne, sa souplesse aussi, et cette sorte de liberté qui confère tant de grâce et de jeunesse à la silhouette actuelle.

Il est évident que la venue des beaux jours, la certitude d'une température clémente dans un proche avenir, favorisent avec logique cet allègement de la toilette féminine, mais plus que jamais les couturiers ont voulu associer une recherche très poussée à un confort rationnel en accord avec l'ère d'intense activité, mais aussi de raffinement que nous vivons aujourd'hui. En résumé la couture est faite d'élégance pratique accessible, dans l'ensemble, à toutes les femmes.

Mais cette élégance est, au premier chef, basée sur le bel équilibre de la silhouette, sur ses proportions étudiées, sa ligne épurée, et un modelage sans contrainte de tout le corps est à l'ordre du jour. Pour cette raison, il importe d'étudier avant toute autre considération les moyens d'obtenir la silhouette idéale, sans laquelle les efforts de la couture seraient bien mal récompensés. Sans demander l'impossible

aux femmes, sans les martyriser avec un sanglage rigoureux, il est facile aujourd'hui de donner à chacune cette ligne dont on rêve, cette ligne douce, lisse, exempte de cassure comme de bourrelets inesthétiques. Le corset a travaillé pour elles, et les multiples modèles de gaines, de soutien-gorge, de combinés, de bustiers sont autant de bienfaits et indispensables atouts dans la conception actuelle de l'élégance. La corseterie, avec un talent prodigieux, adapte ses moindres créations aux plus subtiles directives de la couture, en sorte qu'un corps bien corseté est toujours prêt à revêtir les derniers triomphes des grands modelistes.

Si la sveltesse des hanches, la mobilité de la taille souple sont sujets à une étude constante de la part des corsetiers, le buste et la poitrine font plus encore l'objet d'une mise au point experte et rigoureuse et ceci pour deux raisons: il s'agit rien moins, en effet, que de modeler les seins dans l'esprit du jour, mais, en même temps, on doit éviter tout ce qui pourrait nuire au délicat mécanisme de leur attache et froisser leurs muscles sensibles; le soutien-gorge.

Comme la langue, selon Esopé, peut donc, on le voit être « la meilleure ou la pire des choses » ! La meilleure si, intelligemment, la femme se laisse conseiller et guider par un bon spécialiste, dont l'intérêt est lié au sien en ce sens qu'une cliente satisfaite, fière de sa ligne, est, neuf fois sur dix, une cliente acquise à tout jamais. La pire, si l'on ne sait discerner la forme qui sied le mieux, si l'on froisse les muscles du sein en les comprimant trop ou qu'on ne leur accorde pas le soutien nécessaire. C'est assez dire l'importance du soutien-gorge, dont le but n'est pas seulement de donner à la poitrine une forme parfaite... passagère, mais aussi de lui conserver sa fermeté, son galbe, sa jeunesse pour tout dire. D'où la nécessité de choisir avec le plus grand soin et d'essayer avant de prendre toute décision le soutien-gorge sauveur qui, au même titre, doit assurer la beauté des formes et protéger la fermeté des muscles.

Qu'il participe au combiné ou que, séparé, il soit accompagné d'une gaine, l'intérêt du bon soutien-gorge est le même, et son « établisse-



Albouy. — Bakon jaune, paillason orange, garni rose orangé.

Aide et conseils aux futures mères

L'utile institution qui a nom « Aide et conseils aux futures mères » vient de tenir son assemblée générale. Les rapports de Mmes Chatillon, présidente, Lescaze, directrice, Calame et Esselborn ont rappelé que l'œuvre assure chaque année layettes et berceaux à plus de 200 enfants et renseigne de nombreuses mères sur leurs futures tâches. Malheureusement, la situation financière est déficitaire.

Mme Lescaze ayant montré des incidences parfois tragiques de la pénurie de logements à loyers réduits, M. Charles Aubert, directeur de la Chambre de commerce, exposa les efforts des autorités pour remédier à cette situation. Un large échange de vues permit d'affirmer que les mères de famille devraient être consultées sur ce qui peut rendre les appartements plus commodes, grâce souvent à de petits détails. Le chauffage, les places de jeu, l'ampleur des appartements, les normes fixées pour l'octroi d'appartements « subventionnés », tout cela doit faire l'objet d'études précises, facilitant la tâche de ceux qui ont charge de famille.



ment technique », si j'ose dire, est toujours l'objet de l'étude la plus approfondie et la plus savante.

Ainsi équipée à la base, aucune femme ne saurait plus craindre les subtilités de la mode et ni la taille souple, ni les décolletés audacieux, ni les ampleurs basses ne peuvent l'effrayer. Mais avant d'aborder les toilettes très estivales, toutes sortes de créations exquises nous acheminent par un processus savant au cœur de la grande chaleur. Parmi ces créations, les « ensembles » sont le clou de la saison, mais ils sont eux-mêmes subdivisés en combinaisons diverses, et combien adroites ! sur lesquelles nous reviendrons. L'ensemble-type pour l'immédiat est encore très prudent puisqu'il consiste en un tailleur accompagné d'un manteau en même tissu long ou trois quarts et qui, portés séparément par la suite permettront des toilettes différentes. La grande nouveauté réside dans les coloris qui, comme la saison nouvelle, sont clairs, gais, optimistes. Les pastels, bleu, mauve, rose, les grèges, les tons ficelle seront, ne l'oublions pas, en honneur cette saison.

Marie Guyon.

TRÈS BIEN TREVA

le teinturier où tout le monde va



Une bonne nouvelle pour vous, Madame, et pour vous Monsieur !

En plein centre,

vous trouverez dès maintenant une parfumerie où des esthéticiennes compétentes vous conseilleront judicieusement lors de vos achats de produits de beauté, de parfumerie ou d'articles de toilette. Chacun trouvera ce qu'il désire et aux meilleures conditions. A l'occasion de l'ouverture, distribution de cadeaux-surprises,

PARFUMERIE **ADRIANA** 17, rue des Etuves
TÉLÉPHONE 32 98 08

A COINTRIN

Cours d'entraînement sur Vampire

Mardi, sous la direction du lieutenant-colonel Bridel, des pilotes ont effectué un cours d'entraînement sur appareils Vampire. Jusqu'ici, ces aviateurs formaient la dernière escadrille sur Morane. Ce type d'avion ne sera plus utilisé comme avion d'escadrille mais servira uniquement d'appareil d'école.

Au cours de l'année courante ces pilotes doivent apprendre le maniement du Vampire puis celui du Venom. Six semaines d'instruction sont prévues. Au mois de février la première semaine du cours a été consacrée à l'instruction technique. Cette deuxième semaine est réservée à la transition du Morane sur le Vampire, autrement dit, d'appareils à moteur à piston et à hélice, à appareil à réaction.

Les pilotes sont partis de l'aérodrome de Sion pour venir se poser à Genève, où, la piste longue de deux kilomètres leur donne une plus grande aisance pour l'entraînement des atterrissages. Les exercices pour Genève ont pris fin à midi et les pilotes rentrent à Sion dans l'après-midi. Au mois de juillet, les mêmes pilotes feront un cours de deux semaines consécutives pour la transition du Vampire au Venom.

Les deux dernières semaines d'instruction prévues en septembre et octobre seront consacrées au tir.

L'escadrille est commandée par le capitaine Maendle et le colonel instructeur Frei a assisté aux exercices, il est reparti en fin de matinée à bord d'un appareil Venom pour Sion.

Décès d'un ancien archiviste départemental de la Haute-Savoie

On annonce le décès, à l'âge de 74 ans, à Grenoble, où il s'était retiré de M. Gaston Letonneller, bien connu à Genève, où il laisse un excellent souvenir.

Ancien archiviste départemental de la Haute-Savoie, où il avait remplacé, à Annecy, Max Bruchet, l'historien de Ripaille, il fut ensuite l'archiviste en chef de l'Isère, conservateur du Musée Stendhal, correspondant de l'Académie Delphinale et, depuis 1908, membre effectif de l'Académie Florimontane.

Dans plusieurs ouvrages « Mélanges d'Histoire » avec ses qualités de style hautement appréciées et d'une façon vivante, il sut présenter les événements du passé de nos régions savoisiennes et dauphinoises.

On n'a pas oublié les travaux d'Histoire ancienne des XVe et XVIe siècles du regretté conservateur.

GLANES DANS LE COMPTE RENDU MUNICIPAL

Loyers et Redevances - Service immobilier

II

Le Service des Loyers et Redevances gère les immeubles locatifs propriété de la Ville de Genève (187 propriétés avec plus de 200 immeubles), les terrains et kiosques; il assume également la gestion de 25 immeubles appartenant à des fondations (Reveillod 2, Diday 1, Maget 1, Galland 21) et de 9 immeubles de la Caisse d'assurance. Pendant l'année écoulée, le Service en question a procédé à des enquêtes sur la situation des locataires des immeubles du Fonds Galland, 485 personnes au total, afin de déterminer s'ils remplissaient bien les conditions exigées à l'obtention des logements à prix réduits. Ce même service s'occupe de la location du champ de foire, des Bains des Pâquis et de la gestion des salles de Plainpalais, du Faubourg et des Eaux-Vives et de la Maison Eaux-Vivienne.

Le Service immobilier est l'un des plus importants de la Ville de Genève. En 1954, celle-ci a acquis 17 immeubles et terrains totalisant 2.199.996 francs et 37.702 m², dans des buts d'utilité publique. Une surface de 4902 m² a été cédée gratuitement et les sept ventes ont totalisé 715.340 fr. et 4214 m². De son côté, la Ville a cédé une surface totale de 4594 m²; elle a procédé à des échanges de terrains qui représentent en sa faveur une recette de 90.000 fr.

Les crédits de construction et de rénovation d'immeubles atteignent 7.175.000 fr., contre 20.021.000 francs en 1953, la reconstruction du Grand-Théâtre étant comprise.

Le Service immobilier a dirigé la démolition d'immeubles à la rue du Perron, des Corps-Saints, des Asters, du Grand-Pré, Baulacre et Hoffmann. On a négocié et conclu l'acquisition de 78 hors-lignes totalisant 19.125 m² — incorporés au domaine de la Ville, acquisitions nécessaires à l'élargissement ou à la création de voies publiques.

Une centaine d'actes authentiques ont été régularisés contre 61 en 1953.

La Ville de Genève a également participé, sous forme de subventions, à la réfection de façades d'immeubles privés dans la vieille ville, subventions qui sont prélevées sur la rubrique budgétaire prévue à cet effet. En revanche, il n'y a eu aucune nouvelle demande de crédit pour construire des logements, et la Ville n'a accordé aucune nouvelle subvention à des propriétaires privés. Toutefois,

1 Voir « Journal de Genève » No 68.

à fin 1954, le montant total des subventions municipales accordées, des prêts hypothécaires ou des souscriptions de parts sociales pour la construction d'immeubles privés à loyers modérés sur le territoire de la Ville s'élève à 10.714.030 fr. (contre 10.264.290 à fin 1953).

Le Service immobilier a examiné 547 demandes préalables et requêtes en autorisation de construire, transformer, etc. (428 en 1951, 430 en 1952, 515 en 1953), qui lui ont été transmises par le Département des travaux publics.

Enquêtes publiques pour aménagements de quartiers, plans d'aménagement, zones d'expropriation, échange public sont aussi du ressort du Service immobilier, dont une section s'occupe plus particulièrement de l'étude de grands travaux. Citons notamment: l'agrandissement de la Bibliothèque publique et universitaire, l'avant-projet de construction d'une école de dix classes angle route de Malagnou-chemin de Roches, la deuxième étape de l'école Tremblay (12 classes dont 4 primaires), la construction du garage municipal et des pompes funèbres, l'agrandissement des courts de tennis du parc des Eaux-Vives, l'évacuation du bâtiment rue Saint-Léger 18-rue Beauregard 1, en raison de l'affaissement du mur mitoyen. La reconstruction totale du bâtiment est envisagée.

J. T.

— Association suisse de sous-officiers, Section de Genève. — Conférence de M. le Col. Div. Montfort sur: « L'arme atomique », au local, Fusterie 12, aujourd'hui mercredi 23 mars à 20 h. 30.

— Association des Intérêts des Pâquis. — Assemblée générale jeudi 24 mars à 20 h. 30, Hôtel, place de la Navigation. Rapports divers 1954, élection du comité. Présentation de films par M. J. Brocher: « Le Rhône du Gothard à Genève », trois documentaires et dessins animés. Entrée libre. Invitation cordiale à tous.

Société d'Histoire et d'Archéologie

Jeudi 24 mars, à 20 h. 30 précises, Athénée: « La série TT des Archives nationales et les sources de l'histoire du protestantisme français, par M. Paul-F. Geisendorf, et « Robert Estienne, royal printer », par Mme E. Armstrong, présenté par M. Henri Delarue.

Les colonies de vacances de Plainpalais ont cinquante ans

Cinquante années d'activité en faveur de l'enfance et de l'adolescence, voilà le magnifique bilan que la Société des colonies de vacances de Plainpalais peut inscrire à son actif.

C'était, l'autre soir, l'assemblée générale annuelle de ce groupement si utile. M. Arnaudau, président, qu'entouraient ses diligents collaborateurs, dirigeait les débats. Il put saluer la présence de M. Jean-Charles Pesson, président du Conseil municipal, M. Castellino, ancien président de ce corps, de plusieurs conseillers municipaux de l'ancienne commune, dont M. Thorel, président de l'Association des Intérêts de la Jonction, auquel s'était joint M. Créténoud, qui préside aux destinées de l'Association des Intérêts de Plainpalais, ainsi que le pasteur de la paroisse de la Jonction.

Année après année, put dire M. Arnaudau, la colonie perfectionne ses méthodes éducatives et complète ses installations des Plattets sur Bassins. L'été plus-vieux de 1954 n'a pas empêché les 137 petits colons de se faire beaucoup de bien.

M. Arnaudau exprima la reconnaissance du comité à MM. les ecclésiastiques et à nos autorités cantonales et municipales pour leur appui.

Le prix de revient d'une journée, toutes charges comprises, a atteint 4 fr. 30 par colon. La participation des parents représente 42% des dépenses. Après s'être félicité des bons rapports existant avec la municipalité de Bassins et M. Genevay, syndic, le président conclut en remerciant chaleureusement ses collègues, tout spécialement MM. Philippin et Nottaris pour leur longue activité.

Bien entendu, les remerciements ne furent point ménagés non plus à M. le conseiller administratif Cottier, délégué aux écoles, qui suit de très près la vie des colonies.

Le cinquantenaire sera l'occasion d'une importante manifestation à la préparation de laquelle de nombreux groupements travaillent déjà.

La partie administrative terminée, le pasteur de la Jonction, puis MM. Castellino et Créténoud remercièrent les dirigeants de leur féconde activité.

Cette intéressante assemblée fut suivie de la projection de deux films: « Terre historique », voyage à travers la Camargue et la Provence obligeamment prêtés par le T.C.S. et « Midi moins cinq » film suisse d'éducation routière.

Le débat décisif sur les accords de Paris s'ouvre aujourd'hui au Palais du Luxembourg

Notre correspondant de Paris nous téléphone : Il y a déjà une trentaine d'orateurs inscrits dans le débat sur la ratification des Accords de Paris qui s'ouvre cet après-midi au Conseil de la République. Mais ils ne commenceront à défilé à la tribune que demain; la journée d'aujourd'hui étant consacrée à l'audition des sept rapporteurs de commissions. On sait que la plupart de celles-ci se sont prononcées en faveur de la ratification inconditionnelle. Cependant celle de la Production industrielle a voté un amendement visant la création d'une agence européenne de production des armements. Elle sera appuyée par la commission des finances. Enfin celle des affaires économiques a rédigé une motion relative à la Sarre.

Ceux qui veulent mettre M. Faure dans l'embarras

Plus gênante pour le gouvernement est la « question préalable » qu'un sénateur indépendant M. Marclhacy posera au début de la séance d'ouverture. Il veut en effet que le président du Conseil prenne en son nom et en celui de tous les membres de son cabinet la pleine responsabilité des textes à ratifier. Ceci veut dire que les ministres qui ont refusé à l'Assemblée nationale de voter les Accords de Paris — parce qu'ils étaient opposés à tout réarmement de l'Allemagne ou parce qu'ils voulaient aller plus loin dans la voie de l'intégration européenne — devront faire amende honorable. C'est évidemment un peu délicat mais ce n'est pas impossible.

Le point faible :

L'agence des armements

Le président Edgar Faure et M. Antoine Pinay interviendront tous deux dans le débat qui durera au moins trois jours. Ils pourront invoquer en leur faveur la signature d'un protocole franco-sarros qui vient d'intervenir. Celui-ci maintient l'union monétaire, douanière et économique entre les deux pays — on avait parlé d'une simple coopération — pour autant que l'Allemagne n'y fasse pas obstacle. Cependant l'importante question du séquestre des usines Roehling n'a pas été réglée et le montant

des investissements français en Sarre n'a pas été fixé. Enfin en ce qui concerne la création d'une agence européenne de production des armements la conférence d'experts, qui se tenait à Paris depuis le mois de janvier, a dû constater son échec. C'est là le point le plus faible pour le gouvernement ou plutôt pour celui de M. Mendès-France.

M. Pinay veut relancer l'idée européenne

Le ministre des Affaires étrangères, M. Antoine Pinay, compte d'ailleurs reprendre ce projet sous une autre forme au cours de l'entrevue qu'il aura vraisemblablement à Bonn au début du mois prochain avec le chancelier Adenauer. Il s'agira pour les deux hommes d'Etat non seulement de mettre au point l'accord sur la Sarre mais de procéder à un large tour d'horizon. M. Pinay veut mettre à profit la ratification des Accords de Paris pour relancer l'idée européenne qui a subi un coup très dur lors de l'échec de la C.E.D. Il proposera notamment une intégration des industries d'arme-

ments plus supra-nationales que ce qui était prévu dans le projet d'agence qui vient d'être abandonné.

L'ombre de Moscou ne sera pas absente

MM. Faure et Pinay ont reçu hier matin l'ambassadeur de Grande-Bretagne et le chargé d'affaires des Etats-Unis afin de leur indiquer l'esprit dans lequel ils demanderont aux sénateurs de ratifier les Accords de Paris. Précisons que l'annonce faite par Moscou de la création d'un commandement unifié en Europe orientale en cas de ratification des dits accords n'a guère ému les milieux diplomatiques. Mais rappelons aussi que le président du Conseil a pris l'engagement devant une délégation de sénateurs de confirmer à la tribune du Palais du Luxembourg qu'il ferait tout pour renouer avec l'Est aussitôt que le Conseil de la République se sera prononcé sur le réarmement de l'Allemagne.

J. D.

« Rumeurs de presse »

Une déclaration de sir Winston

Londres, 23. — (Reuter) A une question se rapportant à une démission imminente de sir Winston Churchill, ce dernier a déclaré à la Chambre des communes que les députés ne doivent pas se laisser induire en erreur par « toutes les rumeurs de presse ».

S'adressant directement à l'interpellateur, l'ancien ministre de la guerre Shinwell, sir Winston a ajouté : « Vous commettez une erreur si vous montrez que vous êtes l'un de ceux qui sont le plus sensibles à ces rumeurs. »

Que se sont dit MM. Attlee et Bevan ?

Londres, 23. — (Reuter) Le leader de l'aile-gauche travailliste, M. Aneurin Bevan, a eu mardi soir, à la Chambre des communes, un entretien avec le chef de son parti, M. Attlee, ayant pour but d'empêcher à la dernière minute l'exclusion du parti qui le menace.

A Luxembourg

Un accord sur la ferraille est conclu

Luxembourg, 23. — (AFP) Le Conseil des ministres du Pool Charbon-Acier, est parvenu, en début d'après-midi, à un accord sur le problème de la ferraille, après plusieurs heures de discussion serrée. La solution envisagée tient compte du projet préparé par la haute autorité à ce sujet, modifié à la lumière des principes mis en avant hier par le gouvernement français.

Les organismes de Bruxelles (Office commun des consommateurs de ferraille, et caisse de péréquation) seront placés sous un contrôle plus étroit de la haute autorité. Ils auront le pouvoir d'effectuer des achats de ferraille à l'étranger non seulement pour des consommateurs déterminés, mais aussi pour le compte d'utilisateurs qui seront désignés au dernier moment.

Le conflit scolaire provoque une séance orageuse à la Chambre belge

Bruxelles, 23. — (A.F.P.) Tandis que le conflit scolaire provoquait de nouveaux désordres à Louvain, il donnait lieu mardi après-midi à la Chambre belge à une séance orageuse.

Le débat s'est engagé sur une interpellation de M. Theo Lefevre, président du parti social-chrétien, au sujet du discours radiodiffusé prononcé par le premier ministre le 14 mars, et dans lequel les catholiques ont trouvé « menaces précises, basses attaques et vagues promesses ». Il était en réalité dominé par la grande manifestation organisée par les catholiques pour samedi prochain, afin de protester contre la politique scolaire du gouvernement. Le bourgmestre de Bruxelles a interdit cette manifestation, mais les catholiques veulent la tenir quand même. On redoute de part et d'autre des désordres qui pourraient être graves.

Dans son discours, interrompu par les cris et les huées des socialistes, M. Theo Lefevre a demandé au chef du gouvernement de retirer les « néfastes » projets de loi de M. Collard sur les subventions à l'enseignement. Sinon, a-t-il dit, le gouvernement portera la responsabilité d'une irréparable division de la Belgique. Dans sa réponse hachée par les cris de l'opposition, M. Achille van Acker a demandé aux catholiques de renoncer à la manifestation de samedi. « Je vous prie de l'ordre sera maintenu, a conclu le premier ministre. Si vous manifestez quand même, vous porterez la responsabilité des conséquences qui s'ensuivront. Nous devons faire un effort des deux côtés dans l'intérêt du pays, pour rétablir le calme ».

Après une intervention de M. Spaak, qui a demandé un effort sincère de conciliation, le tumulte s'est à nouveau déchaîné lorsque M. Max Buset, président du parti socialiste, a déclaré : « A partir d'aujourd'hui, nous rendrons coup pour

Mais la reine a reçu longuement le « Premier »

Londres, 23. — (A.F.P.) Sir Winston Churchill a convoqué une réunion du Cabinet britannique pour mercredi matin. L'audience qu'il a eue mardi soir avec la reine a duré une heure vingt.

Un troisième syndicat réclame la réintégration de M. Bevan

Londres, 23. — (AFP) La section écossaise du Syndicat national des mineurs, représentant 70.000 mineurs, a décidé, par 139 voix contre 8, de demander au parti travailliste de réintégrer M. Bevan au groupe parlementaire.

C'est le troisième syndicat qui s'est prononcé mardi en faveur du chef gallois, les deux autres étant les cheminots et les mécaniciens. Ce dernier compte 900.000 affiliés. Il n'approuve pas nécessairement l'action de M. Bevan aux Communes lorsqu'il a voté contre les chefs élus du parti, mais il estime que son expulsion irait « à l'encontre de ce dernier et de tous ses membres ».

En Algérie

On a arrêté un chef terroriste

Alger, 23. — (AFP) Le porte-parole du gouverneur général a annoncé mardi soir l'arrestation de Bitah Babah, chef terroriste de la région d'Alger, qui déclencha les événements de la Toussaint et dirigea la fabrication de bombes et engins explosifs. Les services de police le tiennent pour responsable de la plupart des attentats commis en Algérie.

Cette arrestation, qui a été effectuée au cours d'une opération-surprise, porte un coup capital à l'organisation du terrorisme en Algérie.

En France

Une grève scolaire pour la laïcité

Paris, 23. — Du correspondant de l'Agence télégraphique suisse :

La grève générale de l'enseignement, approuvée par le Syndicat national des instituteurs, la Fédération de l'Education nationale, la Fédération des Conseils de parents d'élèves des écoles publiques, la Confédération nationale des œuvres laïques, qui veulent faire de la journée du 23 mars une manifestation revendicative et de protestation au nom de la défense de la laïcité, marque une nouvelle étape dans la lutte scolaire que l'on espérait close.

Mais le feu couvait sous la cendre. La loi Earangé, au début de la législature de 1951, fut le signal de l'éclatement de la coalition formée en vue de la campagne électorale. Les apparentements se disloquèrent aussitôt. Un nouveau groupement se forma à cette occasion et dure encore. Mais la querelle scolaire est toujours la pierre de touche de toutes les majorités. Commencée sous le signe de la libre scolarité, la législature menace de s'achever de même. Ce n'est pas, à proprement parler, le problème de l'enseignement qui est en discussion sur le terrain technique, mais une question d'éducation sur le terrain politique. Les promoteurs du mouvement dont la journée du 23 mars n'est que le prodrome ne dissimulent pas le caractère politique de leur action qu'ils se proposent de poursuivre jusqu'aux prochaines élections législatives.

La situation

Enfin le Conseil de la République aborde aujourd'hui la discussion des Accords de Paris.

M. Edgar Faure rencontrera encore un ou deux passages difficiles, mais tout donne à croire que le vote des sénateurs sera tel qu'il n'y aura pas à revenir devant l'Assemblée nationale.

*

A sa manière habituelle, sir Winston Churchill a répondu avec humour à la question d'un député sur sa démission possible.

Mais on n'en attache pas moins une grande importance à la longue audience que la reine Elisabeth a accordée hier à son premier ministre. Audience à la suite de quoi le Conseil a été convoqué pour ce matin.

*

La conférence de Bandoung qui aura lieu en avril réunira l'ensemble, ou presque, des Etats asiatiques et africains.

M. Nehru a souligné hier son importance et sa signification, relevant qu'aussi bien l'Europe que l'Amérique ne semblaient pas réaliser ce qu'avait d'historique cette conférence « où pour la première fois, depuis des milliers d'années, des nations africaines et asiatiques seraient libres d'agir sans que les nations occidentales puissent imposer leurs décisions. »

Et nunc erudimini...

LE TEMPS QU'IL FERA AUJOURD'HUI

Nord des Alpes, Valais, nord et centre des Grisons: Ciel variable, mais temps généralement ensoleillé. Quelques averses durant l'après-midi, surtout en montagne. Phénomènes orageux possibles. Nuit fraîche. Journée douce. Températures diurnes voisines de 15 degrés en plaine. Vents d'ouest forts par moments.

Le « Nautilus » se révèle une unité de combat extraordinaire

Washington, 23. — (AFP) Le représentant démocrate Melvin Price, après avoir qualifié le sous-marin à propulsion atomique Nautilus de « prototype de l'unité navale principale » de l'avenir, a déclaré mardi que ce sous-marin était capable « de faire en immersion le tour du monde à pleine vitesse ».

Président du sous-comité de recherches et de développement de la Commission parlementaire mixte de l'énergie atomique, le représentant Price a participé dimanche et lundi à la croisière de démonstration du Nautilus, organisée spécialement pour les quatorze membres de la Commission. Dans la déclaration qu'il a rendue publique mardi, il dit notamment :

« Ce sous-marin peut accomplir avec succès une mission d'escorte de convois rapides et également agir en isolé et attaquer des navires de surface ou d'autres sous-marins. Le Nautilus ouvre la voie à la construction de sous-marins capables de lancer des projectiles télé-guidés à cônes atomiques et thermonucléaires; engins qui peuvent être lancés à des mille de distance d'objectifs terrestres ou navals et sans s'exposer eux-mêmes à la détection par l'ennemi. »

Le représentant Price a ajouté que « chaque manœuvre du Nautilus a démontré qu'il atteint ou dépasse les spécifications prévues. Sa vitesse, sa manœuvrabilité, ses aménagements contribuent à la rédaction d'un nouveau code de performance pour toute notre marine. »

Après l'ultimatum

Diem accepterait de négocier

Saïgon, 23. — (A.F.P.) Le Conseil des ministres du Sud-Vietnam, réuni mardi après-midi par le président Ngo Dinh Diem, a examiné pendant plus de deux heures la situation créée par l'ultimatum des sectes.

Le chef du gouvernement précisait ainsi sa position : « Je ne me refuse pas de négocier à condition que les grands principes nationaux soient respectés. »

Il souligna ensuite deux points sur lesquels, il estime qu'il n'est pas permis de transiger, à savoir :

1. La nécessité d'imposer une seule armée placée sous un commandement unique;
2. La renonciation des sectes aux privilèges qu'elles s'octroyèrent à la faveur de circonstances nées de la guerre, notamment le droit de prélever des taxes et des impôts.

Le Conseil étudia ensuite les mesures qui devaient être arrêtées pour faire face à toute éventualité. Il aurait, à cet effet, pris plusieurs dispositions d'ordre militaire que l'état-major général serait chargé de faire exécuter.

Les mineurs de la Ruhr se prononcent pour la grève

Essen, 23. — (DPA) Les 500.000 mineurs de deux grands bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle ont été invités à se prononcer, mardi, par scrutin, sur une grève éventuelle. La consultation s'est faite dans le calme.

Selon les Syndicats, 80% des mineurs ont pris part au scrutin. 75% des mineurs se sont prononcés pour la grève.

J.W. Gordon ne sera pas pendu

Londres, 23. — (AFP) John William Gordon, âgé de 24 ans, qui devait être pendu, jeudi, pour le meurtre de l'acteur écossais George Ford McNeill, a vu son recours en grâce accepté, apprend-on mardi. La peine capitale, infligée par la cour d'assises de Glasgow, le 7 mars dernier, a été commuée en peine d'emprisonnement à vie.

Le ministre des Affaires écossaises avait reçu, lundi, une pétition revêtue de 14.000 signatures et attirant son attention sur la possibilité d'une erreur judiciaire.

L'acteur écossais avait été tué au moyen d'une hache ou d'un instrument similaire, pendant son sommeil, dans son appartement de Glasgow.

Gordon, qui fut plus tard arrêté en Espagne et extradé, a toujours prétendu qu'il avait trouvé McNeill mort et que, pris de panique, il s'était enfui sans réfléchir.

A HAWAÏ

Un avion percute une montagne

New-York, 22. — (Reuter) Radio New-York a annoncé mardi qu'un appareil de transport de l'aviation américaine, ayant 57 hommes et 9 membres de l'équipage à bord, s'est précipité mardi contre le flanc d'une montagne à Hawaï.

L'avion a pris feu immédiatement. L'appareil est un « Rd-5 » de la base aéronavale de Moffet, en Californie. L'accident est arrivé à une soixantaine de kilomètres d'Honolulu.

66 MORTS

Honolulu, 23. — (A.F.P.) Les services de la Marine confirment qu'aucune des 66 personnes qui se trouvaient à bord du transport militaire qui s'est écrasé sur une montagne hier matin, n'a survécu. L'avion a explosé et les occupants ont péri carbonisés.

Vers la réorganisation des chemins de fer français

Paris, 23. — (ATS) La réduction de trois à deux, en 1956, du nombre des classes sur les chemins de fer français, et la multiplication par quatre, en trois ans, du nombre des places couchées sur les grandes lignes, a été annoncée par le nouveau président du Conseil d'administration de la SNCF à un représentant de l'agence France-Presse.

La radioactivité mondiale a augmenté

Londres, 23. — (Reuter) M. MacLeod, ministre de l'Hygiène de Grande-Bretagne, a déclaré mardi à la Chambre des Communes que les explosions de bombes atomiques et de bombes à hydrogène ont eu jusqu'ici peu d'effet sur la faculté de procréation des êtres humains. Le ministre a certes reconnu que les radiations atomiques avaient eu certains effets préjudiciables dans ce domaine. Les explosions nucléaires ont augmenté légèrement jusqu'ici la radioactivité dans le monde.

Les déclarations du ministre de l'Hygiène ont été faites à la suite d'interventions de députés qui ont exprimé leurs craintes dans ce domaine et dans les cas de cancer.

PAS DE CONFÉRENCE

Londres, 23. — (Reuter) La Chambre des communes a repoussé par 290 voix contre 250 une motion travailliste demandant la convocation d'une Conférence scientifique internationale chargée d'étudier les effets sur l'homme de la radioactivité.

PRÈS DE SPOLÈTE

Explosion dans une mine 24 morts

Spolète, 23. — (Reuter) Une explosion s'est produite dans une mine de lignite à Magnano, près de Spolète, à 300 mètres de profondeur.

Vingt-quatre mineurs ont péri et dix-sept ont été blessés.

Deux blessés succombent

Spolète, 23. — (AFP) C'est à vingt-quatre que s'éleva le nombre des morts du coup de grisou qui a eu lieu hier matin à Spolète, deux des seize blessés étant décédés à l'hôpital.

Elections simultanées en Italie

Rome, 23. — (Reuter) La Chambre des députés italienne a accepté la proposition du gouvernement, par 298 voix contre 232, de renvoyer à 1956 les élections des Conseils communaux et provinciaux prévues pour cette année. Un porte-parole du gouvernement a déclaré que, grâce à ce renvoi, toutes ces élections pourront avoir lieu en même temps dans tout le pays. On a aussi voulu éviter l'abstentionnisme provoqué par des appels aux urnes trop fréquents.



La montre automatique à rotor a conquis le monde. Elle a été inventée par Rolex en 1931 et lancée sous le nom de "Perpetual". 23 ans d'expérience garantissent donc votre satisfaction.



Inventeur de la montre automatique à rotor (1931)

Seul concessionnaire à Genève :

CHRONOMÉTRIE PHILIPPE BÉGUIN

26, Grand-Quai

22, rue du M^r Blanc